SIEANAT

Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne

Revue de Presse

Décembre 2011

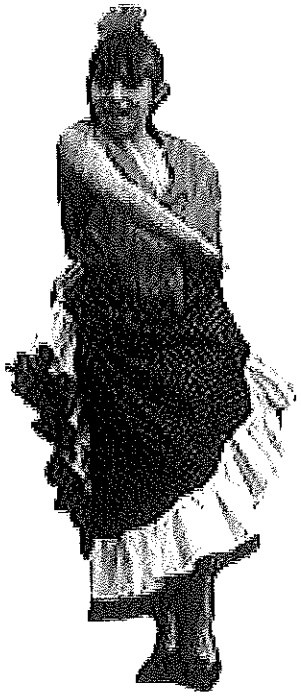

SIEANAT

4 rue Claude Chappe
31520 Ramonville St Agne

Téléphone : 05 61 73 64 50
Télécopie : 05 61 73 17 93
Messagerie : sieanat@wanadoo.fr
www.sieanat.fr

Jean Marc Huyghe,
le Président du SIEANAT
et l'équipe des permanents
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année 2012.

ıur l'accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne – 4 rue Claude Chappe – 31520 Ramonville – Tel : 05.61.73.64.50- Mail : sl

ixte pour l'accueil
ıns du voyage
département
ıute-Garonne

Droit de vote des gens du voyage : encore loin du compte

27 décembre 2011
Par la rédaction

Tweeter 0 Partagez J'aime

L'inscription sur les listes électorales pour les élections présidentielle et législatives de 2012 s'achève le 31 décembre. Attention toutes les mairies ne sont pas ouvertes le samedi. Pour les gens du voyage soumis à la détention d'un titre de circulation, la procédure est plus complexe que pour les autres citoyens. Ils ne peuvent s'inscrire dans leur lieu de résidence effectif, mais doivent s'adresser à leur commune de rattachement. 3 ans au lieu de six mois sont nécessaires pour obtenir le droit de vote.

Bien qu'elle ait fait l'objet de plusieurs propositions de loi de recommandations des instances internationales, de rapports parlementaires, de la Halde et du Défenseur des droits, cette particularité Française reste encore en vigueur. Néanmoins, dans tous les groupes parlementaires des voix s'élèvent pour demander la révision de la loi de 1969 et l'harmonisation du code électoral. Pour la première fois, lors de la dernière journée nationale des gens du voyage qui s'est tenue le 15 décembre à Nantes, le représentant du ministère de l'Intérieur ne s'est pas opposé à cette perspective.

Nuances du côté des maires

Ce large consensus politique n'est pas partagé par tous les élus locaux. En juillet dernier, dans son rapport au premier ministre, « gens du voyage : pour un statut proche du droit commun » le sénateur Pierre Hérisson signale qu'une partie des maires craignent des fraudes électorales. Mais ces réticences n'ont pas détourné l'élu de référence de l'association des maires de France de déposer à l'automne prochain une proposition de loi comportant la révision de la loi de 1969 sur le point des droits civiques.
http://www.depechestsiganes.fr/?p=1106

Les intéressés n'y croient plus

Aux yeux des organisations de gens du voyage toutes ces intentions qui ne se concrétisent jamais ne sont que des mots. « Il semblerait qu'il soit normal que cette discrimination cesse car nous sommes des français à part entière », déplore Désiré Vermeersche, président de l'ASNIT. De leurs côtés les militants de l'UFAT qui estiment à 1,2 millions les électeurs tsiganes mènent une campagne active pour inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales (http://ufat-asso.org/pages/accueil_ufatpag.html). L'ANGVC a publié depuis très longtemps une fiche pratique décrivant les démarches à accomplir http://www.angvc.fr.

Lisez la fiche :fiche2_inscription_sur_les_listes_electorales inscription sur les listes électorales

En janvier dernier une proposition de loi visant à l'abolition des discriminations subies par les gens du voyage avait été débattue à l'assemblée nationale

FICHE 2 **Accès aux Droits**

Inscription sur les listes électorales

La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, a modifié les règles relatives à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

Toutefois le dispositif d'inscription sur les listes électorales, induit par les effets du rattachement à une commune, reste en vigueur comme indiqué ci-dessous.

Pour avoir le droit de voter, il faut avoir 18 ans et être rattaché à une commune sans interruption depuis au moins 3 ans.

Dès que possible, et impérativement avant le 31 décembre, se présenter ou demander par courrier l'inscription au Bureau des élections de la Mairie de la commune de rattachement.

Pièces à produire :
- la photocopie du titre de circulation
- une attestation de domiciliation fournie par l'association ou l'institution qui reçoit les courriers officiels de la commune de rattachement

C'est à cette adresse que parviendront la carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

Pour toute question particulière, la Mairie de la commune de rattachement est la seule habilitée à procurer des informations.

la gazette.fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/91415/le-defenseur-des-droits-demande-la-treve-hivernale-pour-les-caravanes/

GENS DU VOYAGE

Le Défenseur des droits demande la trêve hivernale pour les caravanes

O. Berthelin | Actu juridique | France | Publié le 20/12/2011

En signant deux recommandations en faveur de l'égalité des droits pour les gens du voyage, Dominique Baudis, Défenseur des droits, reprend la démarche engagée par la Halde, du temps où elle était présidée par Louis Schweitzer.

« Je souhaite recommander qu'un dispositif de trêve hivernale, s'inscrivant dans l'esprit des dispositions fixées par l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles [1], soit dès à présent mis en œuvre en faveur des personnes vivant en caravane sur un terrain dont ils sont propriétaires », déclare dans une recommandation [2] signée le 1er décembre dernier, Dominique Baudis, Défenseur des droits. Il fonde son appel aux maires et au gouvernement sur les lois du 10 février 2000 sur le service public de l'électricité [3] et du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques [4]. Ces deux textes précisent que toute personne, quels que soient sa situation et son mode de vie, doit avoir accès à ces services indispensables.

Une grande insécurité juridique - Il constate qu'il existe une grande insécurité juridique tant pour les collectivités que pour l'administré vivant en résidence mobile, en cas de litige concernant les règles de stationnement et d'urbanisme. « En effet, s'il n'est pas possible de procéder au raccordement à l'eau et à l'électricité de manière définitive d'un terrain classé comme inconstructible, en revanche, les maires ne peuvent pas s'opposer à de tels raccordements dès lors que ceux-ci ont un caractère provisoire et que le demandeur fait réaliser les travaux à ses frais », explique le Défenseur des droits en constatant le flou de la notion de raccordement provisoire. Celle-ci recouvre aussi bien des raccordements de quelques jours que de plusieurs décennies. Pour clarifier ce problème, les juristes de Dominique Baudis mobilisent le code de l'action sociale qui introduit la trêve hivernale. « Du 1er novembre de chaque année au 15 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité, de chaleur et de gaz ne peuvent procéder dans une habitation principale, à l'interruption, pour non-paiement des factures de la fourniture d'électricité de chaleur ou de gaz... », précise l'article L 115-3.

Différence de traitement d'une commune à l'autre - Si une partie des gens du voyage en difficulté économique bénéficient d'une aide des départements et des communes, la très grande majorité, notamment les propriétaires de terrains ne peuvent y recourir. De fait, réglant leurs factures, ils ne sont pas en situation de demander de l'aide aux services sociaux et peuvent se voir à tout moment supprimer leur contrat provisoire. C'est au nom du principe d'équité autant que par humanité que le Défenseur des droits demande à ce que la trêve hivernale s'applique aussi aux habitants de caravanes implantées sur des terrains privés. Il constate en effet des situations très contrastées selon les communes. Certains maires appliquent spontanément ce principe, d'autres utilisent au contraire l'arme de la coupure d'électricité pour faire pression sur des administrés jugés indésirables. « Il serait en effet souhaitable que des règles cohérentes soient édictées au plan national conformes au principe d'égalité et aux droits des personnes », plaide le Défenseur des droits.

Réactions mitigées - Par cette recommandation, la nouvelle autorité constitutionnelle indépendante prend le contre-pied de la position gouvernementale [5]formulée en janvier 2010 par Benoist Apparu. Le secrétaire d'Etat au logement donnait une fin de non-recevoir à une nouvelle démarche d'Alice Januel, présidente de l'ANGVC. Inlassablement depuis le début des années 2000, cette association et d'autres organisations militent pour la reconnaissance de la caravane comme logement et l'application du droit commun de l'habitat pour ses occupants. « Les occupants d'habitats mobiles en sont les propriétaires, il en résulte que la caravane n'entre pas dans le champ légal de la trêve hivernale », affirme le secrétaire d'Etat au logement. Mi-décembre, ses proches collaborateurs confirmaient que « la reconnaissance de la caravane comme logement n'est pas à l'ordre du jour ».

Plus nuancé le sénateur Pierre Hérisson, élu de référence de l'association des Maires de France sur ce dossier, plaide pour le développement des terrains familiaux locatifs et une régularisation des propriétés implantées sur des zones non protégées. Lors de la sixième journée des gens du voyage, organisée le 15 décembre dernier à Nantes par Idéal Connaissances, le parlementaire a confirmé son intention de présenter une proposition de loi dans ce sens. « La recommandation du Défenseur des droits ne nous surprend pas, car elle confirme la jurisprudence actuelle. Nous aurions aimé qu'il aille plus loin en appliquant à la caravane l'ensemble du droit de l'habitat. Celui-ci ne prévoit pas de coupures d'eau et d'électricité en cas de litige sur l'urbanisme qui doivent être tranchées par la justice », nuance Marc Béziat, délégué général de l'ANGVC.

Une thématique évoquée par la Halde et reprise par le Défenseur des droits

En signant, le 1er décembre dernier, deux recommandations concernant les gens du voyage, le Défenseur des droits [1] [6] renoue avec une pratique de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde). En recommandant l'application de la trêve hivernale aux caravanes, Dominique Baudis passe un cap qui n'avait pas été franchi par ses prédécesseurs. Mais en demandant la modification de la loi du 3 janvier 1969 sur le droit de vote des gens du voyage [7], il reprend un thème abordé par la Halde en 2007 et en 2009.

De février 2007 à février 2010 [8], la Halde a pris 11 délibérations. Celles-ci concernaient soit l'ensemble des discriminations dans deux rapports de 2007 et 2009, soit divers points particuliers concernant principalement la scolarisation, les papiers d'identité, l'accès aux terrains de campings.

Alors que suite à un discours prononcé par le Président de la République à Grenoble en juillet 2010 se développaient, au sujet des roms et des gens du voyage, des polémiques entre le gouvernement français et les instances européennes, la Halde a provisoirement délaissé ces dossiers. Ce n'est qu'en avril 2011, juste avant de passer dans le giron du tout nouveau Défenseur des droits qu'elle s'est de nouveau penchée sur les relations entre les gens du voyage et Pôle emploi.

lagazette.fr

Adresse de l'article http://www.lagazettedescommunes.com/91648/aires-d%e2%80%99accueil-les-sources-de-financement-se-reduisent-mais-se-diversifient/

GENS DU VOYAGE

Aires d'accueil : les sources de financement se réduisent mais se diversifient

O. Berthelin | France | Publié le 21/12/2011

En 2012, les 5 millions d'euros prévus par l'Etat pour la construction des aires d'accueil iront aux communes qui viennent de franchir le cap des 5 000 habitants et aux projets de terrains familiaux. Néanmoins, les collectivités qui ne sont pas encore à jour de leurs obligations vis-à-vis de la loi de 2000 peuvent recourir aux fonds Feder pour une partie de leurs équipements.

« Depuis 11 ans, les communes avaient tout le temps de construire les aires d'accueil. L'Etat n'aidera plus les retardataires qui doivent de toute façon se mettre en conformité avec la loi sur leur propres deniers », affirme Jérôme Mat, collaborateur de Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au Logement.
Il insiste sur les efforts faits par l'Etat qui de 2000 à 2011 a injecté 292,41 millions d'euros dans le dispositif. « Nous avons prévus en 2012 5 millions pour les investissements dans les nouvelles aires d'accueil. Ils seront attribués aux communes qui viennent de passer le seuil de 5 000 habitants ainsi qu'aux terrains familiaux qui répondent à une grande demande des gens du voyage », précise t-il.

Hors des aires d'accueil, conçues pour gérer les stationnements de quelques jours à quelques mois, les terrains familiaux aménagés par la collectivité pour une seule famille sont loués sur la longue durée dans le cadre du logement social (circulaire du 17 décembre 2003 [1]).

Terrains mal connus - Estimés par le ministère du Logement à environ 80 disséminés à travers tout le territoire, les terrains familiaux restent encore mal connus de la plupart des collectivités.

Ils font l'objet de nombreuses spéculations développant les vieux thèmes de la sédentarisation, et sont souvent présentés comme des alternatives aux aires d'accueil beaucoup plus lourdes à mettre en œuvre pour les collectivités. « Le recours aux terrains familiaux en propriété ou loués à la collectivité n'a pas d'incidence sur le mode de vie et n'induit pas une volonté d'abandon de la mobilité », remarque Désiré Vermeersch, président de l'ASNIT [2], qui insiste sur la nécessité d'achever le dispositif des aires d'accueil et de grands passages.

Ports d'attache - Pour lui et l'ensemble des mouvements de gens du voyage, les terrains familiaux locatifs sont la version logement social de pratiques très anciennes qui voient les familles qui en ont les moyens acquérir des maisons ou des propriétés sans pour autant s'arrêter de voyager.
Ces terrains familiaux servent de ports d'attaches sans rien changer aux besoins en lieux de stationnement lors des déplacements pour motifs professionnels, familiaux, religieux culturels...

« Comment voulez que j'explique à mes élus que vous êtes à la fois voyageurs et sédentaires. Nous n'y comprenons plus rien », s'est exclamé l'agent d'une collectivité du centre de la France lors de la dernière journée nationale des gens du voyage du 15 décembre.
« Toutes les solutions sont possibles. Comme pour nos autres administrés nous devons considérer la situation des personnes sans penser qu'elles sont figées à tout jamais dans une catégorie. Nous avons des aires d'accueil, des terrains de grands passages, des terrains familiaux sociaux, et de nombreux voyageurs qui ont réussi dans leurs activités ont leurs propriétés », répond Gilles Retière, maire de Rezé, vice-président de Nantes Métropole.

Multiples petites sources de financements - Outre les aides de l'Etat, les terrains familiaux locatifs trouvent leur place dans les plans départementaux d'aide aux personnes défavorisés (PDALPD).

Les aires d'accueil restent le gros morceau financier. Le sénateur Pierre Hérisson estime que 300 millions d'euros seraient nécessaires pour réaliser les 27 465 places manquantes.

Sanitaires et locaux collectifs éligibles aux fonds Feder - Du côté du gouvernement, les espoirs se tournent vers les fonds destinés par la Commission européenne pour l'inclusion des roms. En attendant, une circulaire de la Datar du 16 mars 2011 [3] rend les sanitaires et les locaux collectifs des aires d'accueil éligibles aux fonds Feder. Par ailleurs, un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable [4] d'octobre 2010 préconise de réduire les importantes factures des coûts de voiries en implantant les aires dans les villes.

Le Monde.fr

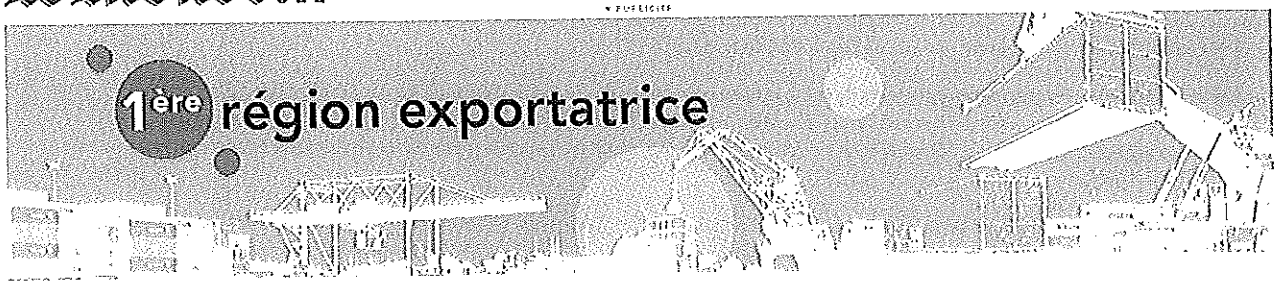

Imprimer

Un geste pour la planète : l'impression de cette information est-elle vraiment nécessaire ?

Les députés veulent mettre fin à la vie au camping

Le Monde | 17.12.11 | 13h57 • Mis à jour le 18.12.11 | 10h16

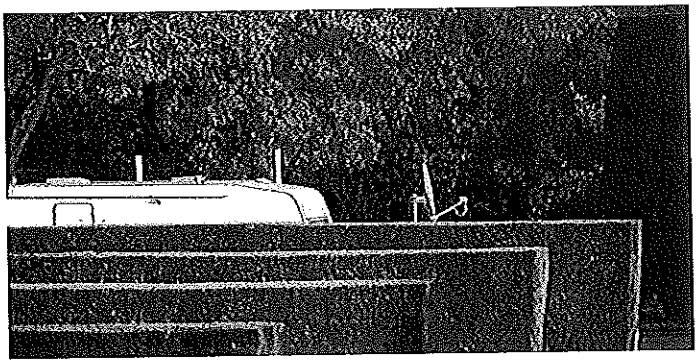

La proposition de loi est passée sans anicroche. Adopté à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale, le 16 novembre, le texte relatif *"aux habitats légers de loisirs et à l'hébergement de plein air et portant diverses dispositions relatives au tourisme"* suscite pourtant l'inquiétude du monde associatif.

Il prévoit notamment d'obliger les exploitants des terrains de camping à déclarer chaque année en mairie le nombre d'emplacements concernés par cette pratique. Il renforce aussi les pouvoirs du maire, qui pourra inspecter même inopinément les terrains en vue de vérifier l'exactitude des déclarations. La commune aura en outre la possibilité de moduler la taxe de séjour applicable à la clientèle des terrains de camping, en vue de différencier la clientèle de passage de la clientèle résidentielle.

Enfin, les personnes qui louent un emplacement de mobil-home pour une durée supérieure à trois mois devront produire un justificatif de leur résidence principale. Les exploitants pourront donc s'assurer que cette clientèle n'élit pas de facto domicile dans leur camping.

Présenté par les députés UMP Jean-Louis Léonard (Charente-Maritime), Daniel Fasquelle (Pas-de-Calais), Marc Francina (Haute-Savoie) et Etienne Mourrut (Gard), ce texte, qui n'a pas été encore examiné par le Sénat, vise à assurer un contrôle de la pratique "résidentielle" au sein des campings.

"RISQUE DE JETER À LA RUE DES MILLIERS DE FAMILLES"

Réunies au sein du collectif Alerte-Uniopss, trente-cinq fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et l'Association nationale des gens du voyage catholiques dénoncent une proposition qui, selon eux, *"risque de jeter à la rue les milliers de familles contraintes de vivre à l'année sur un terrain de camping"*.

Pour les associations sont clairement visées les quelque 70 000 à 120 000 personnes qui, parfois par choix, mais le plus souvent par contrainte, vivent à l'année sur ces zones théoriquement réservées au loisir. Caravanes, mobil-homes ou camping-cars servent alors d'habitat pour tous ceux qui, en situation de précarité ou face à la cherté des loyers, n'arrivent pas à trouver un logement classique. *"Cette population comprend l'étudiant qui a trouvé un petit job de serveur sur le littoral l'été, le chômeur de longue durée, en passant par le travailleur pauvre ou la femme seule avec enfants"*, explique France Poulain, architecte et urbaniste, spécialiste du sujet.

Aujourd'hui, vivre à l'année dans un camping est illégal. Mais la pratique est tolérée par certains gestionnaires de camping qui ont pour seule obligation de déclarer le nombre de nuitées qu'ils ont facturées. Il n'est donc pas possible de différencier et de contrôler s'il s'agit de plusieurs personnes la même nuit ou de la même personne plusieurs nuits de suite.

"Ces nouvelles dispositions vont augmenter la pression sur les gérants", analyse Béatrice Messini, sociologue au CNRS. *"Jusqu'à présent, il y avait une souplesse. Si, demain, l'accès de ces terrains légaux est plus difficile, où iront toutes ces personnes ?"*, s'interroge cette spécialiste de l'habitat hors norme.

Pour Christophe Robert, délégué général adjoint de la Fondation Abbé-Pierre, *"ce renforcement de la législation est inquiétant car cet habitat alternatif, qui est loin d'être idéal, est néanmoins un des amortisseurs de la crise du logement. Cette proposition de loi est un arsenal supplémentaire qui permettra aux pouvoirs publics d'intervenir plus vite et par exemple accélérer des procédures d'expulsion"*.

"DES CAMPINGS TOURNENT PRATIQUEMENT AUX BIDONVILLES"

Actuellement, les maires ne peuvent agir sur les campings de leur commune qu'en cas de trouble majeur à l'ordre public. L'Etat, qui est censé être l'autorité de contrôle, n'intervient souvent que lors de l'agrément du terrain.

Pour le député Jean-Louis Léonard, un des initiateurs de la loi, le texte permettrait de *"prévenir d'éventuelles dérives liées à la sédentarisation". "Il ne s'agit pas de chasser les pauvres, mais d'éviter le développement de campings qui n'en sont plus,* se défend le député. *Nous avons vu des cas de campings qui tournent pratiquement aux bidonvilles, et sur lesquels les maires n'ont aucune prise. Cette loi, qui a fait l'objet d'un consensus, est une protection."*

Il existe effectivement des campings qui, selon les mots de France Poulain, sont des *"points noirs". "Environ 2 % du parc sont des terrains non gérés, soit parce que le gérant est peu scrupuleux, soit parce qu'il n'arrive pas à vendre son terrain lorsqu'il décide de partir à la retraite. Dans ces lieux, les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas respectées, et il est légitime de vouloir mettre fin à ces abus."*

Près de 20 % des terrains seraient de qualité médiocre, notamment en raison d'une forte présence de campeurs sédentarisés. Pour autant, la chercheuse est assez sceptique sur l'efficacité des futures dispositions. *"L'obligation de domiciliation pourra être facilement contournée, en se faisant domicilier par exemple par une association."*

Par ailleurs, le renforcement de la législation pourrait accélérer un phénomène de sédentarisation, sur des parcelles privées ou dans la nature, de précaires pour qui la location d'un emplacement dans un camping est devenue impossible.

>> ***Lire aussi notre reportage :*** "Ma famille préfère me savoir là plutôt que sous un pont"

Catherine Rollot

Article paru dans l'édition du 19.12.11

▾ PUBLICITÉ

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact | Publicité | Abonnements

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.

Saint-Gaudens et sa région

VOTRE ANNONCE ICI
Communiquez au coeur de l'actualité de votre commune toute l'année.
cliquez ici pour en savoir plus

PUBLIÉ LE 27/12/2011 08:37 | J.J.D.

Saint-Gaudens. Un débat passionné

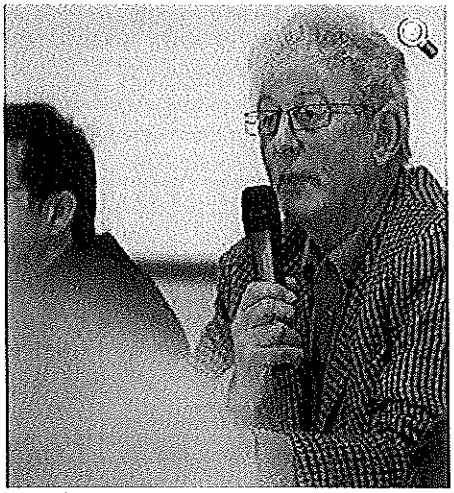
Michel Pérez est intervenu plusieurs fois pour apporter des précisions en terme de réalité concrète /Photo DDM, Jal.

Partager 0

Jean-Yves Duclos conseiller général, maire de Villeneuve de Rivière : La RD 817 est la plus traversée par les gens du voyage. L'aire, personne ne l'a souhaitée. L'étude doit être élargie à d'autres cantons qui ont refusé jusque-là... Au-delà de Villeneuve, il y a l'image du parc des expositions.

Francis Laporte : (Landorthe) : « Une fois l'aire en place, comment c'est géré ? Je veux bien que l'on fasse des toilettes. Elles sont démontées dans les quinze jours et de toute manière, « ils » vont dans la nature. La proximité du parc des expositions n'est pas une bonne solution. Si on veut organiser une manifestation, on n'aura plus la main. »

Pierre Saforcada (Villeneuve-de-Rivière) : « Outre la proximité du parc, l'implantation, de l'aire d'accueil va ralentir le développement de la zone artisanale. »

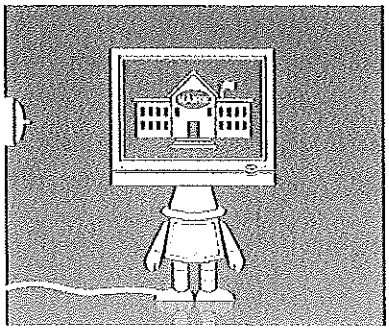

Jean-Michel Lasportes (Saux-et-Pomarèdes) : « En tant que communauté nous n'avons pas la compétence. Pourquoi se cristalliser sur ce terrain ? Je propose de mettre les gens du voyage à l'emplacement du centre Leclerc quand celui-ci sera implanté sur la ZAC des Landes. »

Michel Pérez (Saint-Gaudes) : Beaucoup de communautés de communes ont pris la compétence. Les grands passages s'installent toujours le long des rivières et sur les grands axes. Ce sont des groupes évangéliques dont les déplacements sont organisés par la préfecture. Déjà certains sont annoncés pour cet été sur Saint-Gaudens. Quant aux toilettes, elles doivent répondre à un type de culture, de tradition. La réalité s'impose. Ces groupes arrivent systématiquement près des grandes villes.

Stéphan Précigout (Saint-Gaudens) : Voulons-nous continuer de manière anarchique, sans contrainte pour les gens du voyage, sans possibilité juridique, ou voulons-nous organiser, réguler ces passages ?

Jean-Paul Fabé (Estancarbon) : Personne ne « les veut ». Les terrains en rase campagne, « ils » n'en veulent pas. « Ils » cherchent la proximité des commerces.

Le président, Jean-Raymond Lépinay : Le schéma départemental oblige à s'organiser. On va demander à toutes les Communautés du Comminges de contribuer et à l'État de financer les aménagements (cloturage, sanitaires) sur deux hectares. On évalue l'occupation à 6 semaines par an sur des périodes où il n'y a pas d'animations au parc. Aujourd'hui « ils » font le choix du lieu sans payer. Cela fait 20 ans que l'on fait des études. Et pendant ce temps, certains subissent « leur » présence. Cinq communes sont concernées par le problème. Si les autres ne sont pas solidaires, on fera le choix à cinq. Ce terrain du parc, ce sont « eux » qui l'ont choisi. J'avais envisagé d'acheter les terrains en bord de Garonne. Ils ont été requalifiés « zone inondable maximale ». Si vous connaissez un autre terrain, je suis preneur. Sur Saint-Martory et Montréjeau ils n'ont pas de terrain. J'informe le préfet que, pour l'instant, nous n'avons pas décidé et que le débat doit se poursuivre.

AUJOURD'HUI À LA UNE

Rodez. Victime d'un contrôle tatillon de la CAF
Nous l'appellerons Julie. C'est un pseudonyme, car vivre dans la galère n'est pas facile à livrer dans un média....

Montauban. Faux remboursements et système pyramidal, les arnaques de fin d'année
Au cours de ces dernières heures, plusieurs de nos lecteurs ont été surpris et...

Il violente la mère de son fils
« Sois honnête ! Arrête ton cinéma ! » lance Sami à sa compagne, en pleurs,...

Les îles Samoa suppriment le 30 décembre

La famille royale espagnole obligée de publier son salaire

Le PS présente une proposition de loi pour faciliter le changement de sexe

Nancy. Tony Vairelles et ses frères restent en prison

Bouygues réclame 9 millions d'euros au Canard Enchaîné

Il n'y aura pas de film sur l'affaire DSK avec Depardieu et Adjani

Carla Bruni soutient une maman israélienne

Suivez l'actualité du

LES ANNONCES DE SAINT-GAUDENS

Vente Maisons / Villas
168204 €

Vente Maisons / Villas
134000 €

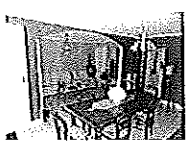
Vente T3
65000 €

PEUGEOT Bipper Tepee
12990 €

HAUTE-GARONNE

Jean-Paul Fabé (Estancarbon) : Personne ne « les veut ». Les terrains en rase campagne, « ils » n'en veulent pas. « Ils » cherchent la proximité des commerces.

Le président, Jean-Raymond Lépinay : Le schéma départemental oblige à s'organiser. On va demander à toutes les Communautés du Comminges de contribuer et à l'État de financer les aménagements (cloturage, sanitaires) sur deux hectares. On évalue l'occupation à 6 semaines par an sur des périodes où il n'y a pas d'animations au parc. Aujourd'hui « ils » font le choix du lieu sans payer. Cela fait 20 ans que l'on fait des études. Et pendant ce temps, certains subissent « leur » présence. Cinq communes sont concernées par le problème. Si les autres ne sont pas solidaires, on fera le choix à cinq. Ce terrain du parc, ce sont « eux » qui l'ont choisi. J'avais envisagé d'acheter les terrains en bord de Garonne. Ils ont été requalifiés « zone inondable maximale ». Si vous connaissez un autre terrain, je suis preneur. Sur Saint-Martory et Montréjeau ils n'ont pas de terrain. J'informe le préfet que, pour l'instant, nous n'avons pas décidé et que le débat doit se poursuivre.

J.J.D.

Raflerez-vous la mise?
Trouvez la combinaison gagnante et remportez le jackpot !
» Cliquez ici

Tu peux devenir Trader !
Apprends le marché du Forex, pour être un vrai Trader! Demande ton E-Book + Formation gratuite
» Cliquez ici

Comparatif Mutuelle Santé
Comparez 200 devis mutuelles santé. Gratuit ! En 2 min, économisez sur votre assurance.
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

LES ANNONCES DE SAINT-GAUDENS

Vente Maisons / Villas
183252 €

Vente Maisons / Villas
134000 €

Vente Maisons de caractère
120000 €

PEUGEOT 207
6790 €

Mutuelle moins chère
Ne payez que les garanties santé dont vous avez réellement besoin
» Cliquez ici

Achats de Noël
Pour Noël, ne prenez pas de risques. Avec Kwixo, recevez et vérifiez vos achats AVANT de payer.
» Cliquez ici

Devenez non imposable
Loi scellier , pour ne plus payer d'impôt pendant 9 ans en investissant dans l'immobilier !
» Cliquez ici

Groupon
Vous aimez faire des économies, vous allez adorer Groupon : Voir le deal
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

HAUTE-GARONNE

Muret. L'entreprise s'ouvre au 3e Rmat
C'est dans les locaux de la communauté d'agglo du muretain, partenaire majeur du Club des entreprises du muretain que la commission emploi...

Nailloux. Arrivée de Descamps Outlet
La nouvelle boutique Descamps Outlet a ouvert ses portes. Dans cette nouvelle boutique designée aux couleurs de la marque sont proposés à des prix...

Colomiers. Réveillon du nouvel an
Le réveillon des jeunes organisé par la caravane animation jeunesse a lieu le vendredi 30 décembre salle Gascogne de 20 h 30 à 1 h 30 avec battle,...

Tous les articles »

RÉAGISSEZ

MODE D'EMPLOI

1. Remplir correctement les cases ci-dessous.
2. Lisez la charte de modération ci-dessous
3. Validez le mail de confirmation envoyé dans votre boite mail.

* Titre :

* Votre message :

Vous êtes déjà inscrit ? cliquez-ici

* Pseudo :

* Code Postal :

Données personnelles non publiées :
* E-mail :

* Nom :

* Prénom :

* Entrez le code ci-dessous :

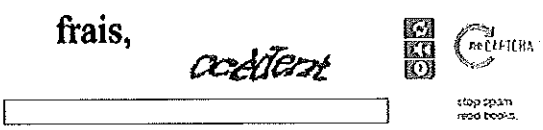

* Champs requis

☑ Je souhaite recevoir les newsletters ladepeche.fr

☑ J'autorise ladepeche.fr à publier et faire usage de mon commentaire

☐ Lire la charte de modération

ENVOYER

▲ Haut de page

Avertissement légal | Contacts | Partenaires | Flux RSS | Charte de modération | le journal parlé

LADEPECHE.fr Mardi 27 Déc - 11:47 - Saint Jean

Rechercher un article : Recherche sur la dépêche.fr Rechercher

Grand-Sud Actu Éco Sports Sortir à Au féminin Escapades Annonces Services +

Toulouse | Ariège | Aude | Aveyron | Haute-Garonne | Gers | Lot | Lot-et-Garonne | Hautes-Pyrénées | Tarn | Tarn-et-Garonne Votre commune

CINÉMA | DANSE | THÉÂTRE | LITTÉRATURE | MUSIQUE CLASSIQUE | CIRQUE | VARIÉTÉS | HUMOUR

Accueil » Grand Sud » Haute-Garonne

Saint-Gaudens et sa région

ACTU PRATIQUE SPORTS LOISIRS « Haute-Garonne

PUBLIÉ LE 27/12/2011 08:37 | JEAN-JACQUES DARD

Saint-Gaudens. L'accueil des gens du voyage fait débat

Partager 0

L'installation d'un campement, l'an dernier à Labarthe-Rivière./Photo DDM, archives, J-J. D.

Il y a des dossiers qui tiennent de la patate chaude, que l'on se refile en se disant « pourvu que ce ne soit pas mon tour. » Et tant qu'on n'est pas concerné, cela permet de tenir de grands discours sur les valeurs de solidarité, le respect de la différence, le sens de l'accueil. Le dossier de l'aire de grand passage des gens du voyage est de ceux-là. Les Gitans, Tsiganes, Manouches et autres Roms, on les aime bien tant qu'ils ne sont pas chez vous.

La dernière réunion de la communauté de communes du saint-gaudinois a affiché cette vérité ; cette vérité qui dépasse la simple salle du conseil communautaire. Il y a des siècles que « gadjo » et « calo » vivent en parallèle, se regardent, sans bien se comprendre.

Pourtant, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, placé sous la co-responsabilité de l'État et du conseil général, en cour de révision, sera adopté début 2 012. Lors d'une réunion tenue voici quelques jours à la sous-préfecture, Bernard Bahut, sous-préfet, a rappelé qu'une aire de grand passage devait être installée dans le sud de la Haute-Garonne.

C'est ce qu'a indiqué le président Jean-Raymond Lépinay aux délégués, ajoutant en forme de constat : « Pour les gens du voyage, cette aire de grand passage se situe sur le Saint-Gaudinois. L'an passé, les communautés se sont arrêtées sur les terrains de sport de Labarthe-Rivière et au parc des expos. Il nous est demandé par la préfecture de créer une aire. Soit, on prend le taureau par les cornes, ou vous continuez à laisser occuper vos terrains de sport, car faute d'aire, on ne peut pas faire appel aux forces de l'ordre. »

LE DÉBAT DOIT SE POURSUIVRE

Et de proposer d'aménager cette aire de grand passage au fond de la zone de parking du parc des expositions. Un vif débat s'est instauré (lire ci-dessous). À son terme, le président Lépinay a conclu : « J'informe le préfet que, pour l'instant, nous n'avons pas décidé. Le débat doit se poursuivre. »

Je garde en mémoire ce mot de mon ami Achille Zavatta : « Je suis Tzigane mais je me dis Egyptian. ça passe mieux ».

Un débat passionné

Jean-Yves Duclos conseiller général, maire de Villeneuve de Rivière : La RD 817 est la plus traversée par les gens du voyage. L'aire, personne ne l'a souhaitée. L'étude doit être élargie à d'autres cantons qui ont refusé jusque-là... Au-delà de Villeneuve, il y a l'image du parc des expositions.

Francis Laporte : (Landorthe) : « Une fois l'aire en place, comment c'est géré ? Je veux bien que l'on fasse des toilettes. Elles sont démontées dans les quinze jours et de toute manière, « ils » vont dans la nature. La proximité du parc des expositions n'est pas une bonne solution. Si on veut organiser une manifestation, on n'aura plus la main. »

Pierre Saforcada (Villeneuve-de-Rivière) : « Outre la proximité du parc, l'implantation, de l'aire d'accueil va ralentir le développement de la zone artisanale. »

Jean-Michel Lasportes (Saux-et-Pomarèdes) : « En tant que communauté nous n'avons pas la compétence. Pourquoi se cristalliser sur ce terrain ? Je propose de mettre les gens du voyage à l'emplacement du centre Leclerc quand celui-ci sera implanté sur la ZAC des Landes. »

Michel Pérez (Saint-Gaudes) : Beaucoup de communautés de communes ont pris la compétence. Les grands passages s'installent toujours le long des rivières et sur les grands axes. Ce sont des groupes évangéliques dont les déplacements sont organisés par la préfecture. Déjà certains sont annoncés pour cet été sur Saint-Gaudens. Quant aux toilettes, elles doivent répondre à un type de culture, de tradition. La réalité s'impose. Ces groupes arrivent systématiquement près des grandes villes.

Stéphan Précigout (Saint-Gaudens) : Voulons-nous continuer de manière anarchique, sans contrainte pour les gens du voyage, sans possibilité juridique, ou voulons-nous organiser, réguler ces passages ?

VOTRE ANNONCE ICI
Communiquez au coeur de l'actualité de votre commune toute l'année.
cliquez ici pour en savoir plus

AUJOURD'HUI À LA UNE

Ornézan. Pour Noël, ils perdent tout dans l'incendie de leur maison
La maison qu'habitaient Marie-Astrid Warg et Michel Carrau, à Ornézan, a pris feu le 25 décembre peu avant minuit...

Guerre des gangs à Marseille : trois morts de plus
Les corps de trois hommes carbonisés dans une voiture ont été retrouvés le 25...

Un chauffeur routier écrasé entre deux poids lourds
Un tragique accident du travail s'est produit, hier matin, au sein d'une entreprise de transports routiers, rue...

Empalot. Double braquage au centre commercial

Quand le préservatif capote à Condom

Les fêtes de fin d'année : période la plus féconde pour faire des bébés

Pau. Deux sangliers abattus en pleine ville

Bob Sinclar se fait cambrioler pour 150 000 euros

Gagner des invitations pour l'enregistrement du concert de Zebda sur ToulouScope.fr

"Gaz de shit", "Code de bonne conduite"... le meilleur des lapsus politiques de 2011

Suivez l'actualité du

Tournefeuille et sa région

PUBLIÉ LE 23/12/2011 03:50 | P.M

Tournefeuille. Leur mission : être au service des autres

service civique

Les participants au débat/ Photo DDM

Partager 0

La chronique Théma de S2D web radio, réunissait mardi autour de Catherine Malvinski du PIJ (point information jeunesse), Marie-Paule, codirectrice de l'association 3PA spécialisée en éco-construction, Simon ancien volontaire, Eugénie et Julie volontaires pour un débat sur le service civique.

Le service civique à pour but de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans quel que soit leur niveau d'étude, de formation ou de qualification de s'engager sur une durée déterminée dans une mission utile pour la société pour une collectivité locale, une association, une ONG.

Le but explique Marie Paule, « est d'accompagner ces jeunes le plus efficacement possible pendant le temps qu'ils restent chez nous, appréhender leurs compétences et leur expérience pour définir le plus efficacement leur mission, leur donner des responsabilités et leur faire bénéficier de notre réseau, quand ils seront en recherche d'emploi. Ce que nous recherchons c'est plus la motivation que les diplômes. Cela permet de voir sur le terrain des actions concrètes, pour une expérience enrichissante. »

Simon a effectué il y a trois ans son service comme éducateur pour des jeunes en difficulté et auprès de gens de la communauté du voyage, il explique qu'il a énormément appris, qu'il a aussi découvert l'associatif et cette expérience de terrain lui a permis de trouver un emploi comme gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage et d'accompagnateur à la scolarité à Tournefeuille.

Eugénie, bac + 5 en géographie, recherchant un emploi depuis 8 mois avait envie de s'investir dans une association d'environnement, d'apporter son savoir faire et aussi d'apprendre, à 3PA, nous sommes dans le monde du travail, on nous donne rapidement des responsabilités, et l'on sait que l'on fait quelque chose d'utile, c'est valorisant.

Julie fait son service au CRIJ, avec son bac + 5 en droit, elle met en pratique ses compétences, cela me donne aussi le temps de réfléchir à mon avenir, de rencontrer le monde associatif, cela me permettra aussi de rencontrer des personnes de parfaire mes connaissances, c'est une façon de se valoriser et d'étoffer son CV.

Renseignement sur le statut, les indemnisations : PIJ 0 561 077 687

LES ANNONCES DE TOURNEFEUILLE

Vente T4 et plus
260000 €

Vente Maisons / Villas
404700 €

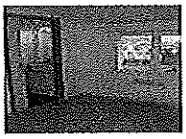
Vente Maisons / Villas
325500 €

CITROEN C4
9400 €

Comparatif Mutuelle Santé
Comparez 200 devis mutuelles santé. Gratuit ! En 2 min, économisez sur votre assurance.
» Cliquez ici

Groupon
Vous aimez faire des économies, vous allez adorer Groupon : Voir le deal
» Cliquez ici

Mieux que le livret !
4,15% sur 48 mois ! Taux annuel garanti sur la durée du placement avec le Compte à terme VTB
» Cliquez ici

Bons de réduction et Noël
Pour Noël, Bons-de-reduction.com vous offre 10 000€ de cadeaux et des milliers de codes promo !
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

RÉAGISSEZ

MODE D'EMPLOI

VOTRE ANNONCE ICI
Communiquez au coeur de l'actualité de votre commune toute l'année.
cliquez ici pour en savoir plus

AUJOURD'HUI À LA UNE

Un chauffeur routier écrasé entre deux poids lourds
Un tragique accident du travail s'est produit, hier matin, au sein d'une entreprise de transports routiers, rue...

Ornézan. Pour Noël, ils perdent tout dans l'incendie de leur maison
La maison qu'habitaient Marie-Astrid Werg et Michel Carrau, à Ornézan, a pris feu le 25 décembre peu avant minuit....

Déguisé en Père Noël, un Américain massacre sa famille
C'est un véritable drame de Noël qu'a vécu une famille américaine dimanche dans le petite...

Empalot. Double braquage au centre commercial

Lyon. Un corps repêché dans la Saône pourrait être celui d'un basketteur disparu

Un retour plus rapide à domicile pour les jeunes mamans

Paris. Une femme se défenestre pour échapper à un incendie

Les Restos du coeur lancent un appel de détresse

Quand le préservatif capote à Condom

Les solutions de Xavier Bertrand pour endiguer le chômage

Suivez l'actualité du

Le sida, un fléau 20 photos

Qui est la femme la plus sexy au monde ?

Blagnac et sa région

VOTRE ANNONCE ICI
Communiquez au coeur de l'actualité de votre commune toute l'année.
cliquez ici pour en savoir plus

PUBLIÉ LE 23/12/2011 09:28 | JEAN-LUC MARTINEZ

Blagnac. L'insupportable retour des fumées noires

nuisances

Partager 0

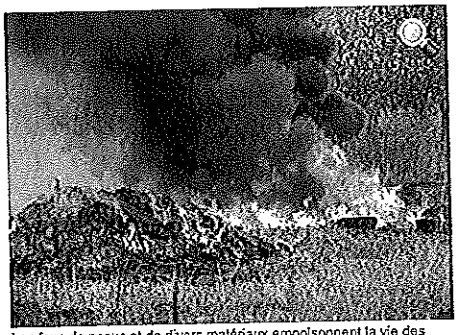
Les feux de pneus et de divers matériaux empoisonnent la vie des riverains de la Garonne./Photo DDM, archives

Les riverains de la Garonne et du quartier des Près se réjouissaient depuis quelques années de la disparition des fumées noires qui leur empoisonnaient la vie à la fin des années 90.Ces nuisances qui émanaient du camp des gens du voyage toulousain de Ginestous refont leur apparition au grand désespoir des voisins, situés juste en face, de l'autre côté de la Garonne.

« Nous avons été tranquilles pendant plusieurs années et voilà que ça repart », peste un habitant du vieux chemin de Grenade. « Je me lève très tôt et souvent à 4 heures ou 5 heures du matin d'énormes fumées noires nous arrivent dessus. En 1998, le maire de Toulouse nous avait écrits en disant que ces fumées étaient dangereuses et toxiques. Va-t-il falloir reconstituer un comité pour faire arrêter tout ça ? ».

Encore plus proche des nuisances, dans le quartier toulousain de Sesquières, des riverains n'ont remarqué aucune trêve dans l'émanation des fumées. « C'est un problème qui dure depuis des années », constate Christian Laconde, président du comité de quartier de Ginestous-Sesquières. « Certains jours on ne voit rien. On a l'impression d'être dans le brouillard. On a décidé de prendre dernièrement un avocat pour essayer d'en finir car tout le monde se renvoie la balle entre la mairie, la préfecture et le procureur ».

Pour le maire de quartier et conseiller général, Jean-Michel Fabre, « ce problème est ancien et concerne surtout les populations qui vivent sur place. Les habitants et les gens du voyage qui effectuent des brûlages pour récupérer des métaux sont exposés à ce problème de santé publique même si je suis conscient des désagréments occasionnés aux riverains. Nous sommes en train de mettre en place un travail de fond sur le secteur avec des associations dans les domaines de l'urbanisme et du social. Les arrêtés contre ces pratiques sont pris mais ils ne suffisent pas. Plutôt que des interventions ponctuelles, il est nécessaire de changer les comportements. Le projet commun entre Toulouse et Blagnac qu'est l'Axe Garonne œuvre dans ce sens pour l'amélioration du cadre de vie. »

AUJOURD'HUI À LA UNE

Bouygues réclame 9 millions d'euros au Canard Enchaîné
Le groupe Bouygues est en colère et le fait savoir. Le géant du BTP a décidé d'assigner...

Rodez. Victime d'un contrôle tatillon de la CAF
Nous l'appellerons Julie. C'est un pseudonyme, car vivre dans la galère n'est pas facile à livrer dans un média....

Montauban. Faux remboursements et système pyramidal, les arnaques de fin d'année
Au cours de ces dernières heures, plusieurs de nos lecteurs ont été surpris et...

Les îles Samoa suppriment le 30 décembre

Il violente la mère de son fils

Nancy. Tony Valrelles et ses frères restent en prison

Carla Bruni soutient une maman israélienne

Il n'y aura pas de film sur l'affaire DSK avec Depardieu et Adjani

Marseille. Les trois victimes ont bien été exécutées avant d'être brûlées

Les Américains détestent Tony Parker

Suivez l'actualité du

LES ANNONCES DE BLAGNAC

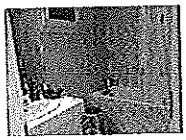
Vente Maisons / Villas
229000 €

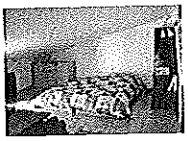
Vente Appartements de caractère
238900 €

Vente Maisons / Villas
236500 €

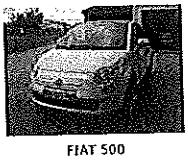
FIAT 500
12800 €

Groupon
Vous aimez faire des économies, vous allez adorer Groupon : Voir le deal
» Cliquez ici

Devenez non imposable
Loi scellier , pour ne plus payer d'impôt pendant 9 ans en investissant dans l'immobilier !
» Cliquez ici

Offre "Easy Trading" !
Plus vous tradez, plus vous recevez: un Smartphone HTC, un iPad 2 ou un iPhone 4S! Cliquez ici.
» Cliquez ici

Pas d'idée pour Noël ?
Jusqu'à -43% de réduction sur de nombreux magazines jeunesse. Le cadeau idéal pour vos enfants.
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

RÉAGISSEZ

MODE D'EMPLOI

Toulouse et sa région

PUBLIÉ LE 20/12/2011 07:43 | PHILIPPE EMERY

Les petits entrepreneurs vont payer 25% en moins

fiscalité

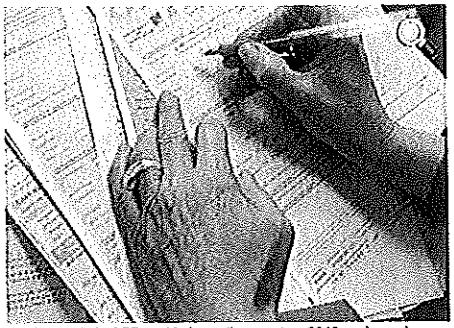

Les bases de la CFE vont baisser d'un quart en 2012 après avoir augmenté en 2011./Photo DDM-archives

Partager 1

Après le tollé suscité par la hausse des bases de la CFE, l'un des impôts remplaçant la taxe professionnelle, le Grand Toulouse a voté hier une baisse des bases pour 2012.

La suppression de la taxe professionnelle n'a pas fini de provoquer des remous sur la fiscalité locale et des soucis pour les petits entrepreneurs. Son remplacement par une kyrielle de taxes dont la cotisation foncière des entreprises (CFE) a suscité un beau tollé il y a quelques semaines chez plus de vingt mille petits entrepreneurs, professions libérales et commerçants, à la réception de leurs feuilles d'imposition.

La communauté urbaine du Grand Toulouse, dans sa volonté de maintenir ses recettes fiscales malgré la réforme, avait porté à 2000€ la base de cotisation à la CFE des contribuables déclarant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 € et à 6 000 € pour ceux déclarant plus de 100 000 €.

« Devant la situation économique difficile des petites entreprises en 2011 et à la demande de leurs organisations syndicales, nous avons décidé de faire un geste et de rabaisser les bases de 2000 € à 1 500 € pour les moins de 100 000 € de chiffre d'affaires annuel et de 6 000 € à 4 000 € pour les plus de 100 000 € de CA », précise Claude Raynal, vice-président du Grand Toulouse, chargé des finances. Soit une baisse d'un quart de la CFE pour les petits entrepreneurs, applicable dès 2012, par rapport à 2011. à noter que les contribuables exerçant leur activité à temps partiel ou moins de 9 mois par an bénéficieront d'un dégrèvement de 50 % au lieu de 25 % en 2011.

« Les organisations syndicales des petits entrepreneurs avec qui nous avons négocié ont bien compris que la responsabilité du gouvernement était entière », assure Claude Raynal, qui cite les propos « cyniques » de la ministre du Budget Valérie Pécresse, évoquant devant l'Assemblée Nationale (le 2 décembre dernier) « la question délicate des petites entreprises perdantes de la réforme de la taxe professionnelle ».

1 milliard d'€ de budget

Le Grand Toulouse a adopté son budget 2012 équilibré à 965 M€. La barre symbolique du milliard d'€ est même dépassée en dépenses réelles tous budgets confondus. L'investissement progresse de 5 % par rapport à 2011 (273 M€) et l'autofinancement est stable à 40 M€.

LES ANNONCES DE TOULOUSE

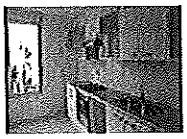
Vente T4 et plus
259000 €

Office des Locataires
Location T4 et plus
1500 €

Location T2
550 €

RENAULT Scenic
6100 €

Besoin d'un crédit ?
Demandez votre crédit avec Cofinoga ! Simulation et réponse de principe immédiate.
» Cliquez ici

Groupon
Vous aimez faire des économies, vous allez adorer Groupon : Voir le deal
» Cliquez ici

La Mutuelle Générale
Ne payez que les garanties santé dont vous avez réellement besoin
» Cliquez ici

Appartements Neufs Paris
Découvrez tous nos logements pour devenir propriétaire à quelques minutes de Paris
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

Arthur Bonnet
Les irresistibles: 2000C OFFERTS
la signature d'une grande marque pour des cuisines contemporaines et classiques hors du commun à Blagnac et Portet/Garonne
0561719891 et 0534478730

DE NEUVILLE
DE NEUVILLE CHOCOLAT FRANCAIS
Partageons la culture chocolat. Une offre complète pour satisfaire toutes les envies
www.deneuvilletoulouse.com

WITH'U
WITH'U Agence Matrimoniale
Trouvez le bonheur ne s'improvise pas. Nous vous proposons des rencontres sélectionnées véritablement libres et motivées.
www.withu.fr

AUJOURD'HUI À LA UNE

Sûreté nucléaire : faudra-t-il fermer des centrales ?
Le gouvernement va lancer un audit sur la sûreté de ses sites nucléaires à la suite de...

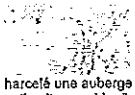
Un Toulousain tente d'incendier une auberge par dépit amoureux
Pendant 12 ans, un Toulousain a harcelé une auberge de Saverne dans le Bas-Rhin qu'il estimait coupable d'un...

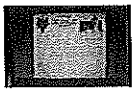
Attention, nouvelle escroquerie sur Internet
Depuis quelques jours, une nouvelle forme d'escroquerie est en cours sur Internet. En cliquant sur les liens de sites...

Elle conduit ivre, insulte la police et frappe une policière

Béziers. Un SDF retrouvé mort de froid sous une couverture

La réforme du contrôle des médicaments adoptée au Parlement

Madonna sortira un nouvel album en mars 2012

Blagnac. Nouvelle collision entre un tramway et une voiture

Il fait 360 km de route, sa femme morte à ses côtés

Les candidats en lice pour le prix de l'humour politique

Suivez l'actualité du

pyrenees.com Le site

Le soutien de l'Etat réclamé pour grand passage d'Orthez

Par P.-O. J.
Publié le 16 décembre 2011 à 04h00
Mis à jour à 12h17

L'aire de grand passage ne sera pas livrée avant la fin de l'année. © S.D.

Bernard Molères s'est élevé, en session du conseil dénoncer l'absence d'aide financière de l'Etat. Avec Michel va cosigner une nouvelle demande.

Les travaux se poursuivent au compte-gouttes (entre le pour réaliser au pont de l'Europe une aire de grand passag pour les gens du voyage. Le chantier devait initialement cette fin d'année. Mais il le sera plus sûrement au cou trimestre 2012.

« En tout cas, elle sera prête pour l'arrivée des premières printemps », assure le maire Bernard Molères. Son inqu l'irrite même, réside plutôt dans le manque de soutien accompagne le projet orthézien conduit par la CC du cant tant que maître d'oeuvre. Il l'a d'ailleurs fait savoir lors session du conseil général. « J'ai répété que nous avion situation où il n'existait pas un tel équipement. Aussitôt av de la CCCO Michel Labourdette, nous avons élaboré ur créer une aire de grand passage. Mais les travaux ne pou dans le temps imparti pour bénéficier des aides de l'Etat, rien toucher », déplore le maire et conseiller général. « Ce fait anormal alors que nous essayons, avec cette créatio au schéma départemental », ajoute Michel Labourdette.

Ainsi, les 213 000 euros nécessaires ne seront débours seule communauté de communes. Pour ne pas supporte cette charge, de nouveaux courriers, cosignés par les deux envoyés auprès des représentants de l'Etat. Comme ce f ces trois dernières années. Toutefois, Bernard Molèr Labourdette ne se font pas trop d'illusion, surtout e économiques orageux. « Nous garderons tout de même répondre aux exigences pour l'accueil des gens du concrétisant cette aire de grand passage », confirme le p CCCO.

Des réunions de travail se tiennent d'ailleurs actuellemen une convention afin de réglementer la gestion et l'usage du m2. Des contacts ont été pris avec Dax et Mont-de-Marsan de leur exemple. Droit d'entrée, installation de sar intercommunale ou délégation de service public... « les que sont encore nombreuses », constate le maire qui a déjà courriers de communautés prévenant de leur passage en vi

Orthez Bernard Molères

Le camping affecté aux gens du voyage

vendredi 02.12.2011, 05:08 - La Voix du Nord

> Le camping et les gens du voyage.- ...

Dans le cadre de la présentation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018, il a été décidé d'octroyer 11 places supplémentaires au sein du camping de Lillers aux membres de la communauté des gens du voyage. Cette décision du conseil porte à 26 les emplacements qui leur sont réservés. Éric Demandrille a posé la question de l'orientation au camping municipal dans la mesure où 80 % des emplacements ne sont plus disponibles aux visiteurs. Pascal Barois a précisé que le préfet était en droit de réquisitionner des terrains. L'opposition constate pour sa part que de nombreuses communes du Pas-de-Calais ne font pas les mêmes efforts que Lillers. Éric Demandrille s'interroge également sur la scolarisation des enfants de ces familles. Pascal Barois imagine en revanche que la présence de ces enfants sera une opportunité lorsqu'il s'agira de revoir à la hausse le nombre d'enseignants dans les écoles lilléroises. « Qu'il y ait de la place ou non, ils sont à Lillers. Ces enfants doivent être scolarisés. C'est une obligation légale. Dès lors que ces familles respectent la loi, la scolarité de leurs enfants est obligatoire. Au nom de la solidarité, ils seront accueillis dans les écoles de Lillers. » > **Centre communal d'action sociale Pierre Vilain.**- Le conseil municipal a donné son accord pour le versement d'un acompte de 161 000 E sur la subvention 2012. Dans la foulée, il a été décidé une dépense de 130 000 E pour la réfection de l'ancien commissariat. Cette dépense sera amortie sur quinze ans. Éric Demandrille et les membres de sa liste se sont opposés sur ce point, estimant que les différents services du CCAS ne devaient pas être séparés entre le foyer et le commissariat : « Tout cela ne me paraît pas très cohérent ». Le maire Pascal Barois lui a rétorqué que cette délibération ne préjugeait en rien de l'évolution des services.

> **Création d'un atelier « anglais » au Centre social La Maison pour Tous.**- Après avoir mesuré la demande d'un certain public, il apparaît utile de mettre en place à compter de janvier un atelier autour de la pratique de l'anglais. Cet atelier perdurerait tout au long du contrat de projet, soit jusqu'en 2014. La dépense est fixée à 3 500 E.

> **Cession du site de l'ancienne scierie.**- Le conseil a décidé d'autoriser que la cession du site « ancienne scierie » au profit de la commune de Lillers s'inscrive dans le dispositif de la production de foncier pour le logement locatif social. La convention qui liait l'établissement public foncier à la ville de Lillers avait été signée le 3 mai 2004. Cette acquisition s'élève à 173 027 E TTC.

Partager : S'abonner :

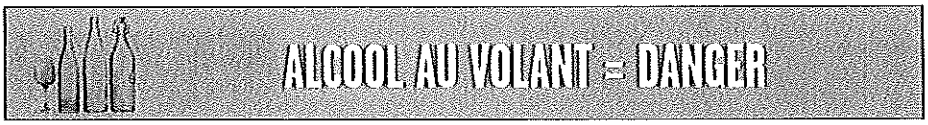

À Cap'Roulotte, il fabrique du rêve pour cheminer sur les routes - Bourguébus

samedi 10 décembre 2011

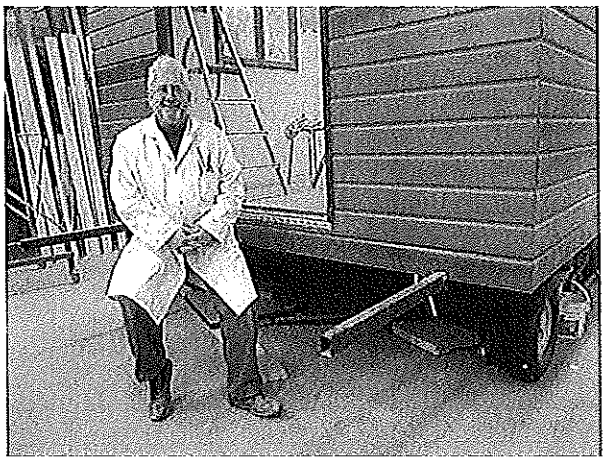

Portrait

Régis Capretti, 56 ans, est fabricant de roulottes. Il travaille seul depuis une dizaine d'années, mais cela fait sept ans qu'il s'est installé dans la commune. Quand on rentre dans son atelier, dans la zone industrielle, c'est un autre univers : le monde du voyage et de la liberté.

Deux roulottes sont en cours de construction et son atelier est le reflet de sa passion : un nombre considérable d'outils parfaitement rangés mais aussi des photos de toutes ces roulottes - une quinzaine en tout - entièrement fabriquées ici. Elles sont toutes différentes, toutes faites sur mesure, toutes ayant reçu leur compte de bons soins.

Une petite roulotte voit le jour au bout de deux mois environ et, une grande, plus difficile, au bout de sept ou huit mois. « **Avant de faire ce métier, je travaillais dans la réparation en tout genre puis, l'opportunité s'est présentée d'une rencontre avec des gitans. L'entreprise Lasneau, en Touraine, était leur fabricant et j'ai pris le relais lorsque le responsable a pris sa retraite. Une certaine mode des habitats particuliers, comme des yourtes, des cabanes dans les arbres, etc., a fait en sorte que la demande est devenue suffisante pour que je crée mon atelier.** »

85 % de sa clientèle sont les gens du voyage. Les 15 % restants sont des particuliers séduits par cette façon d'habiter. « **Il y a les roulottes qui peuvent aller sur la route, elles font moins de 2,50 m de largeur. Les autres, plus grandes, vont aller dans les parcs, jardins ou autre gite.** »

La roulotte fascine et c'est une vieille histoire : l'histoire des maisons sur roues commence au milieu du XVIII e siècle, avec les premières irlandaises bâchées.

Une passion ? C'est avec pudeur qu'il préfère parler de ces rencontres avec les gitans et de leur histoire : « **Les gitans ont été en camps** (NDLR : camp de concentration) **lors de la dernière guerre, notamment, ceux de la partie nord de la France. Leurs roulottes furent brûlées. Tout était à refaire et ils ont choisi un modèle des années 50, solide, que je fabrique encore.** »

Il sait aussi raconter les mots du métier : « **Je suis charron... Les roulottes, les calèches, les diligences, ce sont des voitures et les fabricants étaient les charrons. On retrouve encore ces emblèmes sur les bus !** » Passionné ? « **Peut-être, car c'est un métier de folie... dans le bon sens du terme bien sûr** », ajoute-t-il en souriant.

Novembre 2011 - Décembre 2011 -

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2010 2011

Votre annonce ici

COMPTOIR DE FAMILLE
Cadeaux, décoration de la maison, faites entrer vos souvenirs dÂ'autrefois dans votre maison.

BRICORAMA
Chaîne de magasins de bricolage, de décoration et de jardinage.

NATURE ET DECOUVERTES
Tous vos cadeaux sont sur Nature & Découvertes. Voir la sélection !

Obsèques

Consultez les annonces obsèques/dans nos cœurs

+ Voir les avis obsèques

ABONNEMENT OUEST-FRANCE

Jusqu'à -50% sur votre abonnement pour suivre l'actualité de Bourguébus

ouestfrance-emploi.com

Espace@sso

Associations (8)

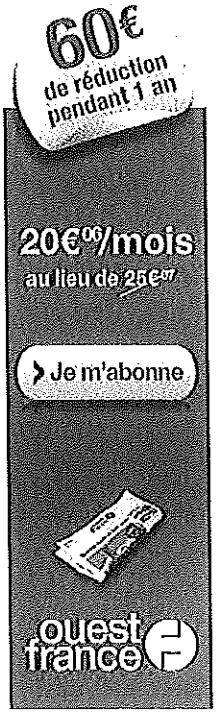

PRÈS DE CHEZ VOUS

Caen
Soliers
Garcelles Secqueville
Tilly la Campagne
Frénouville
Hubert Folie
Rocquancourt

Caussade et sa région

PUBLIÉ LE 15/12/2011 03:50 | LA DÉPÊCHE DU MIDI

Caussade. Les enfants de l'aire d'accueil n'ont pas été oubliés

père noël

Caussade. Les enfants de l'aire d'accueil n'ont pas été oubliés

Partager 0

Comme chaque année, dans sa tournée des cadeaux, le Père Noël ne manque pas de faire étape sur l'aire d'accueil des gens du voyage, où les enfants l'attendaient une nouvelle fois avec impatience. Tous, du plus petit de 6 mois aux plus grands de 14 ans, soit 21 enfants, ont reçu un cadeau, soit un jouet pour les plus jeunes, soit une place de cinéma pour les plus grands.

D'autre part, lors de la dernière réunion du conseil communautaire, les élus ont accepté de prolonger de trois mois le contrat de prestation de services pour la gestion de l'aire d'accueil confié à la Saur. Outre son rôle d'accueil et de gestion, Patricia, la gestionnaire de la Saur, aide les enfants à faire leurs devoirs, ce qui est fortement apprécié de tous. Au niveau des travaux réalisés sur l'aire avant l'hiver par la communauté de communes, le revêtement des routes et des aires de stationnement ont été refaits, un local technique pour le rangement du matériel a été construit et des arbres ont été plantés.

Samedi 24 Décembre à 21h
LE TEMPLIER
SUPER LOTO DU REVEILLON
23 PARTIES
Tous les cartons pleins à 100€
Renseignements 05 63 56 85 45
* Bon d'achat LCCO valable dans plus de 300 magasins

ELECTRIK.AL : Artisan-Electricien
Electricité Générale: neuf et rénovation, DEVIS GRATUIT. Contact: DAVID ALAIN 82270 MONTALZAT TEL: 0563914860 MOBILE: 0648037037
email : davalelec@orange.fr

PARAPHARMACIE L'ALHAMBRA
Votre parapharmacie L'ALHAMBRA en ligne L'ALHAMBRA EXPRESS, le nouveau service Driving Cliquez ici !!!!!
ouvert de 9H à 12H30 et de 14H à 19H30

MAISON CHIFFRE
Bijoutier-Horloger-Joaillier: Frey-wille, Victorinox, Rodania, Albanu, Baccarat, Festina, Swatch. 24-26 rue Republique Montauban
www.bijouterie-chiffre.com

TECHNIPRINT
Service de réalisation d'impressions tous formats. Pour tous devis cliquez ici
www.techniprint82.com

LES ANNONCES DE CAUSSADE

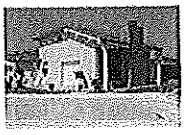
Vente Maisons / Villas
428125 €

Vente Maisons de caractère
139100 €

Vente Maisons / Villas
159000 €

Vente Maisons / Villas
249500 €

Groupon
Offrez lui un dîner romantique et profiter de -70%. Voir le deal
» Cliquez ici

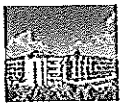
Scellier jusqu'à 22%
Dernière année pour réduire vos impôts jusqu'à 22% en investissant dans le Sud. Prix promoteur.
» Cliquez ici

MUTUELLE trop chère ?
Comparez GRATUITEMENT et en quelques clics 800 MUTUELLES de qualité jusqu'à 45% moins chères !
» Cliquez ici

Offres d'emploi ciblées
Monster vous permet de cibler les bons candidats grâce à Audience + !
» Cliquez ici

Publicité Ligatus

AUJOURD'HUI À LA UNE

Un chauffeur routier écrasé entre deux poids lourds
Un tragique accident du travail s'est produit, hier matin, au sein d'une entreprise de transports routiers, rue...

Ornézan. Pour Noël, ils perdent tout dans l'incendie de leur maison
La maison qu'habitaient Marie-Astrid Warg et Michel Carrau, à Ornézan, a pris feu le 25 décembre peu avant minuit...

Déguisé en Père Noël, un Américain massacre sa famille
C'est un véritable drame de Noël qu'a vécu une famille américaine dimanche dans le petite...

Empalot. Double braquage au centre commercial

Lyon. Un corps repêché dans la Saône pourrait être celui d'un basketteur disparu

Carla Bruni-Sarkozy répond à la lettre d'une mère endeuillée

Un retour plus rapide à domicile pour les jeunes mamans

Paris. Une femme se défenestre pour échapper à un incendie

Quels sont les 10 films les plus piratés en 2011 ?

Les Restos du coeur lancent un appel de détresse

Suivez l'actualité du

RÉAGISSEZ

MODE D'EMPLOI

1. Remplir correctement les cases ci-dessous.
2. Lisez la charte de modération ci-dessous
3. Validez le mail de confirmation envoyé dans votre boite mail.

* Titre :

* Votre message :

Vous êtes déjà inscrit ? cliquez-ici

* Pseudo :

* Code Postal :

Les élus soucieux de l'accueil des gens du voyage

dimanche 18.12.2011, 05:08 - La Voix du Nord

| HOUDAIN |

Rien de bien croustillant à se mettre sous la dent lors de ce conseil municipal. ...

Seul intérêt de cette soirée, l'annonce des travaux de la rocade minière (lire en page 23).

Pas d'échanges hauts en couleur non plus entre la majorité et l'opposition, juste une requête de Daniel Mouton en préambule : que Daniel Lefebvre arrête de tout ramener à la politique et au président de la République en des termes insultants. Mais Daniel Lefebvre n'y peut rien, il l'avoue, il est « un politique » et on peut le dire, il a son président de la République en aversion. Daniel Mouton aimerait également ne pas être associé à ça. « Ce n'est pas parce qu'on est de l'opposition qu'on vote Sarkozy. » Ceci étant dit, le catalogue des délibérations a pu commencer. On peut extraire de ce conseil la délibération concernant le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La question intéresse les élus. Marc Kopaczyk a d'ailleurs relancé le président d'Artois Comm. concernant l'aire houdinoise. « Dans la commune, vivent certaines personnes dans des conditions inhumaines. Il faut faire quelque chose. » Certaines installations en dur ont d'ailleurs été évoquées par le maire : « Certaines familles sont là depuis plus de dix ans. » Le malaise est tel que seize élus se sont abstenus sur cette délibération « car il y a encore des caravanes dehors ». Le PC a voté « pour que ça évolue. » La ville a sollicité les clubs cyclistes du secteur pour organiser les deux prochains grands prix. L'USOBL ne sera plus le partenaire de la ville. La démission du secrétaire du club bruaysien, Pierre Willemetz n'y est sûrement pas pour rien. Désormais, c'est le CL Barlin qui se chargera des organisations des deux grand prix de la ville. •

M. B.

Partager : S'abonner :

Jeudi 1 décembre 2011 à 06h00
Par CATHERINE DOWMONT

La chasse au décrochage scolaire est ouverte

Pour qu'aucun jeune ne soit oublié sur le bord de la route.

Alain Gandecourt, debout, directeur du CIO, a fait le point sur l'activité de la plateforme installée en Sud-Gironde. PHOTO CATHERINE DOWMONT

C'est devenu une priorité nationale en 2009 : tout doit être mis en œuvre pour combattre le décrochage scolaire et éviter que des jeunes se retrouvent hors du système scolaire sans formation ni projet d'insertion.

En Sud-Gironde, on y travaille déjà d'arrache-pied au sein d'une plateforme qui réunit de nombreux acteurs que sont les représentants de l'Éducation nationale, des services de l'État et même de la société civile.

PUBLICITÉ

Tous, aujourd'hui, peuvent travailler efficacement avec l'instauration de la liste Rio qui est établie à la suite du croisement de toutes sortes de fichiers informatiques. Elle révèle les jeunes qui ne figurent plus dans aucun dispositif. Charge restant à la plateforme de les rechercher pour leur proposer d'examiner leur situation et de trouver des solutions.

En Sud-Gironde, au 31 octobre dernier, 283 jeunes ont ainsi été identifiés. 133 filles et 150 garçons dont une majorité (186) ont entre 16 et 18 ans. 28 % sont issus des collèges, 28 % des Segpa.

Alain Gandecourt, directeur du Centre d'information et d'orientation et animateur de la plateforme, souligne une spécificité de l'arrondissement de Langon dont 20 % de la population sont issus de la communauté du voyage. Cela représente 300 familles dont une grande partie est sédentarisée. L'association qui s'occupe des gens du voyage participe aux travaux de la plateforme pour répondre aux mieux aux besoins des jeunes voyageurs qui auraient décroché.

Autre constat : des entreprises ont besoin de mains-d'œuvre en particulier dans les métiers de la métallerie et de la chaudronnerie. La formation adéquate du lycée professionnel ne compte que 15 places alors qu'elle a de nombreuses demandes...

Un « scandale » comme l'a souligné le préfet Patrick Stéphanini, que la plateforme est là pour révéler. Avec le recteur Jean-Louis Nembrini, ils sont venus non seulement instaler le comité de pilotage régional de ces plateformes mais encourager tous les acteurs et professionnels concernés à poursuivre ce véritable combat.

© www.sudouest.fr 2011

L'aire d'accueil des gens du voyage a rouvert ses portes mais sa gestion change

lundi 19.12.2011, 05:05 - La Voix du Nord

L'aire d'accueil des gens du voyage possède 12 emplacements (pour 24 caravanes).

| ÉQUIPEMENT |

À compter du 1er ...

février prochain, l'aire d'accueil des gens du voyage, implantée à Fourmies, sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) de La Marlière, va changer de mode gestion. Sous la responsabilité de l'intercommunalité « Action et Environs », le fonctionnement des lieux avait été confié, en 2008, à une société privée, qui n'a pas donné satisfaction, selon la communauté de communes. D'où la décision de reprendre la main. Ainsi, dans un mois et demi, comme cela avait déjà été le cas pour le ramassage des ordures ménagères et des encombrants, c'est désormais l'intercommunalité qui va s'occuper (en régie) de cette aire d'accueil des gens du voyage. Les élus communautaires ont effet constaté que « la prestation de la société privée a présenté toutes ses limites ».

Droit de place

Il a même fallu fermer la structure pendant six mois cette année (de mai à novembre) et procéder à une remise en état du terrain pour 30 000 E suite aux exercices de 2009 et 2010.

Pour ce faire, la communauté de communes a décidé de faire appel à un agent de la collectivité car « la gestion d'un tel équipement nécessite une présence humaine plus importante et repose sur une application stricte du règlement intérieur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ». Une commission évaluera tous les trois mois ce nouveau fonctionnement en régie et aura à se prononcer, en fin d'année, sur le fait de pérenniser ce mode de gestion.

Rappelons que cette aire d'accueil des gens du voyage possède 12 emplacements (pour 24 caravanes) et que, ouverte, elle est très fréquentée. Pour y pénétrer, ses hôtes doivent s'acquitter un droit de place journalier de 4 E et rembourser les quantités d'énergies consommées sur place, soit 3,62 E le mètre-cube d'eau et 0,1 E le kilowatt-heure d'électricité. •

Partager : S'abonner :

varmatin.com

Publié sur *Var-Matin* (http://www.varmatin.com)

Bras de fer entre la mairie et les gens du voyage

Par *Gisèle Koson-dray*
Créé le *12/14/2011 - 07:01*

Chaque année, la situation se pose, mais chaque année le schéma départemental des aires d'accueil et de passage des gens du voyage est remis en question.

Des groupes se présentent dans les communes et sont confrontés au choix difficile de trouver un terrain « légal ». De l'autre côté les communes se sentent démunies, car ce fameux schéma n'est pas tout à fait arrêté. C'est bien là que le bât blesse…

La ville d'Hyères s'est trouvée confrontée à ce groupe s'installant sur un parking de la presqu'île de Giens, pas plus tard que lundi. Une vingtaine de caravanes, et autant de familles, cherchant une aire de stationnement. Christine Pilon, adjointe à la sécurité s'est rendue sur place pour trouver un terrain d'entente. Mais en vain. Les négociations se sont poursuivies encore hier soir.

Aire de grand passage

« *Ces caravanes sont en infraction. Dans le schéma départemental, la cité des palmiers a été désignée pour être une aire de grand passage. Nous accueillons donc depuis deux ans des grands groupes de plus de cent caravanes durant trois mois d'été. Mais dans le schéma rien n'est prévu chez nous pour un accueil hors saison* ».

Pour le représentant de ces familles, Tony Soutène, les négociations sont quotidiennes depuis des années, une situation qu'il juge pour le moins désagréable : « *Nous sommes des citoyens français. Nous travaillons. Nous ne demandons qu'à payer des droits pour les places, l'eau et l'électricité. Et nous sommes rejetés partout. Ce n'est pas normal. Si un vrai schéma donnait la possibilité d'accueil à toutes les communes, nous n'en serions pas là* ». Et M. Soutène de regretter amèrement que la situation « *n'évolue pas depuis trente ans* »

L'élue hyéroise refuse d'endosser à elle seule l'ensemble du schéma : « *La ville d'Hyères n'est qu'un élément du schéma. Nous le respectons, et les gens du voyage doivent respecter la loi* ».

Chacun des partis a donc campé sur ses positions, et le bras de fer a de forte chance de se poursuivre devant un tribunal.

« *Je vais être dans l'obligation de les verbaliser, et plus si nécessaire* »,poursuit l'élue.

La seule question qu'il reste à poser et qui réunit dans la même attente les communes et les gens du voyage : à quand une véritable solution ?

Photos / vidéos

URL source: http://www.varmatin.com/article/hyeres/bras-de-fer-entre-la-mairie-et-les-gens-du-voyage.723857.html

Avec les associations

mardi 13.12.2011, 05:35 - La Voix du Nord

L'accompagnement social des gens du voyage est une mission également dévolue au Syndicat mixte, ...

notamment depuis 2010.

Cet accompagnement sur les aires d'accueil passe à la fois par les initiatives associatives et un dialogue régulier avec les résidents.

L'AREAS (Association régionale d'étude et d'action sociale) est le partenaire « historique » du syndicat mixte. Il veille au respect des droits et des devoirs de la population tzigane sur l'ensemble de la région. L'association fonctionne avec des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui interviennent sur place ou par le biais de permanences téléphoniques et d'accueil. Le syndicat mixte verse une subvention annuelle de 50 000 E à l'AREAS pour l'aider dans sa mission.

L'Atelier de Préfo mène des actions spécifiques de « maîtrise des savoirs de base » à destination des gens du voyage. Il s'agit par exemple de préparer les allocataires du RSA à l'entrée en contrat d'insertion. En 2010, neuf stagiaires de la communauté ont pu signer un contrat suite à cette intervention.

Une action à mettre en parallèle avec celle de **Canal**, association d'insertion des gens du voyage.

« Ça marche, confirme M. Ifri, notamment dans le domaine des espaces verts où les jeunes ayant signé un contrat d'entretien dans les terrains d'accueil se débrouillent très bien » **L'AFEV** (Association de formation étudiante pour la ville) a pour objectif de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires en créant une solidarité entre les jeunesses différentes. Dans la métropole, elle intervient auprès des enfants du voyage depuis trois ans grâce au financement du syndicat mixte. Quinze enfants, dont quelques-uns de Villeneuve-d'Ascq et d'Hellemmes-Ronchin, ont été accompagnés l'année dernière. « On constate une évolution positive en termes de comportement et d'apprentissages », estime Malik Ifri dans son rapport.

L'ASET (Aide à la scolarisation des enfants tziganes) lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme dans la communauté des gens du voyage avec une animatrice salariée, une bénévole et le camion-école de l'école Saint-Adrien. Une « bibliothèque du voyage » a permis à 320 enfants de la communauté d'avoir accès à la lecture.

La Boîte à mots est un service géré par le Syndicat mixte au titre de la prévention. Ce dispositif permet aux enfants de 6 à 16 ans de s'exercer, par l'écriture, à exposer leurs préoccupations, leurs joies et leurs maux. Cette action se déroule notamment sur l'aire d'Hellemmes-Ronchin.

Plus de 100 lettres ont été échangées l'an dernier entre les enfants et des adultes bénévoles.

Partager : S'abonner :

Lundi 12 décembre 2011 à 06h00
Par CHRISTINE MORICE

Eysines

Plus de confort pour les voyageurs sédentarisés

Une action destinée à résorber l'habitat insalubre ou illégal au Queyron, chemin de Palus et rue des Gravières est lancée. Une visite de terrain vient d'avoir lieu.

Jean-Louis Bariat en discussion avec les habitants du chemin de Palus. PHOTO C. M.

«Vous ne verrez jamais un violoncelliste sans son violoncelle. Et bien, pour les voyageurs, c'est pareil. Nous sommes toujours accompagnés de nos caravanes et nous voulons les garder ». C'est par ces paroles que le petit groupe mené par Jean-Louis Bariat, conseiller délégué spécial (1) auprès du maire de Blanquefort, a été accueilli, la semaine dernière, par Skippy Visse, une habitante du chemin de Palus. Car le lancement de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (mous multisites) destinée à améliorer les conditions de vie des gens du voyage sédentarisés, dans trois secteurs du quartier de Caychac, engendre une certaine inquiétude, au sein de cette communauté. « Cela fait vingt ans que nous sommes ici, nous avons nos coutumes. Mais chez nous tout le monde travaille », précisait le père, Nano Visse.

Amorcer le dialogue

Rue des Gravières, le ton est monté d'un cran. « Vous voulez nous mettre en cage ou quoi ? », lançait un habitant. « Que voulez-vous faire de nous ? Tant que je suis là, les caravanes resteront. »

PUBLICITÉ

Lors de cette visite de terrain, destinée à amorcer le dialogue avec les familles, l'élu était accompagné de Luc Monnin, architecte, responsable du bureau d'études Caths (2) qui va piloter cette action, et de plusieurs travailleurs sociaux appartenant à différentes associations (Pact, Adav) ou encore au service médiation de la Ville.

La démarche, similaire à celle qui a été menée au Petit-Lacanau, concerne à présent le Queyron, le chemin Palus et les Gravières ; chaque site présentant ses propres particularités auxquelles des réponses adaptées devront être trouvées. Logements ? Terrains familiaux avec sanitaires ? Rien n'est décidé.

Selon la municipalité, le Queyron abrite 13 ménages, soit plus de 40 personnes logées dans des conditions assez hétéroclites : caravanes, chalets, remorques de camions aménagées, maisons anciennes non raccordées aux réseaux.

Entretiens individuels

Environ 35 personnes appartenant à un même clan familial (une dizaine de foyers) vivent rue des Gravières. Chemin de Palus, le terrain appartient à une seule famille (20 à 25 personnes), chaque ménage étant propriétaire de sa parcelle. Là encore, les habitations en dur se partagent l'espace avec des caravanes à l'intérieur desquelles les enfants se sont installés, au fil du temps, à proximité de leurs parents.

Sur chaque site, la discussion a été engagée en vue d'effectuer une étude en forme de diagnostic, dès janvier. « Nous viendrons vous voir et nous vous entendrons individuellement », ont expliqué les

membres de la délégation. « Notre objectif n'est pas de vous chasser . Nous voulons instituer un cadre légal tout en prenant en compte vos besoins », assurait Jean-Louis Bariat.

Des branchements à revoir

L'élu entend, en effet, mettre fin à certaines pratiques « qui ont assez duré » comme des branchements sur des bornes incendie, des occupations illégales de terrains. Même s'il s'agit d'abord de résorber l'habitat insalubre, « de lutter contre la pauvreté et la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle », la volonté de faire respecter la loi est clairement affichée.

« Chaque Blanquefortais logé en maison individuelle doit avoir son compteur et payer sa consommation d'eau », souligne le conseiller municipal. Par ailleurs, sur un plan environnemental, il est question de supprimer les casses, les dépôts de ferraille ou encore « toute possibilité de décharge sauvage ».

De leurs côtés, les habitants ont dit à plusieurs reprises leur volonté « d'être comme les autres », de ne pas « être mis de côté ».

Le travail de cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qui promet de prendre en compte le facteur humain, pourrait durer de longs mois.

(1) Jean-Louis Bariat est délégué au commerce, à l'artisanat, à la vie des quartiers et aux gens du voyage. (2) Caths comme Conception, accueil, transit et habitat spécifique. Ce bureau d'études est spécialisé dans les missions auprès de la communauté des gens du voyage.

© www.sudouest.fr 2011

100€ DE CADEAUX

Thuir Ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le 9/12/2011 à 06h00

1 réactions

Recommander

Tweeter

Envoyer par mail

Imprimer

MOTS-CLES
Thuir

Partenariats

PARIEZ USAP

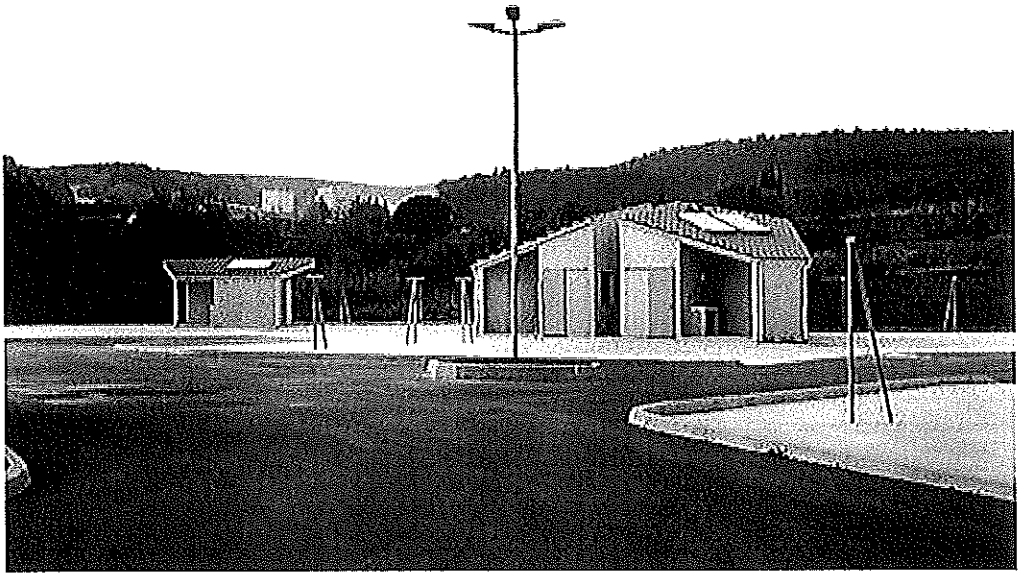

La nouvelle aire des gens du voyage est opérationnelle.

THUIR

Cette démarche s'inscrit dans la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et leur intégration.

Lors de la conception de ce projet, la communauté de communes a veillé à répondre aux besoins des usagers afin d'adapter au mieux les équipements à leurs attentes. Ainsi, l'aire comprend 15 emplacements, soit une capacité d'accueil de 30 places de caravane. Chaque parcelle dispose d'un bloc sanitaire, douche individuelle avec un étendoir à linge, des prises électriques et un système chauffe-eau solaire individuel. Un préau commun y a également été installé.

L'aire est opérationnelle depuis le 5 décembre ; l'accueil est assuré par un délégataire de service qui gère le fonctionnement administratif et technique de l'aire.

Horaires de présence de l'opérateur : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h ; mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h.

MON ABONNEMENT POUR 0.75 € / JOUR

Vos commentaires

julia75

limoges - 09/12

En voilà une bonne nouvelle. Les autres communes devraient suivre l'exemple.

1

Pour réagir à cet article, merci de vous identifier

OK Me connecter avec Facebook

Pas encore de compte ? Inscrivez-vous !

Réagissez (1000 signes maximum)

Etre alerté à chaque commentaire sur cet article | Charte des commentaires

ENVOYER

Gens du voyage : le conseil pointe la « neutralité bienveillante de l'État »

samedi 03.12.2011, 05:06 - La Voix du Nord

L'aire d'accueil, rue du Rabat, devait servir de lieu de passage aux gens du voyage. Au lieu de ça, ils s'y sont établis. PHOTO ARCHIVES

| CONSEIL MUNICIPAL |

De la « poudre aux yeux ». Yvon Bultel, adjoint en charge des gens du voyage, ...

n'a pas trouvé meilleure formule pour exprimer son agacement jeudi, en conseil municipal. Dans son collimateur, de nouvelles mesures d'accueil préconisées par le schéma départemental. Avec une aire rue du Rabat, depuis 2006, la Ville est dans les clous, à ceci près que la communauté des gens du voyage se sédentarise et occupe à plein temps le terrain de passage.

Pour améliorer leurs conditions de vie, deux projets sont dans la balance : le terrain familial, réplique de l'actuel, va-et-vient en moins et aspect privatif en plus ; le logement évolutif, adaptable aux besoins des locataires. Qu'on ne se méprenne pas, la majorité y est favorable mais, pénalisée par « un très faible nombre de terrains constructibles », elle suggère de confier le bébé aux voisins de l'agglo.

Et de pointer du doigt la négligence, a contrario, de la sous-préfecture dès qu'il s'agit d'installations illicites. Fiche en main, Yvon Bultel recense les 26 demandes d'intervention auprès de l'État, et les 15 000 E investis en service technique d'entretien. « On est très embêté », soupire l'adjoint. Comme la compétence des gens du voyage est dévolue à Artois Comm., la Ville n'a pas pouvoir de police.

Occuper la sous-préfecture

« Faites-le et on en reparle. » Intervention de Bernard Seux, qui a une solution toute trouvée contre ces nuisances. « Délivrez une autorisation de stationnement sur la place de la sous-préfecture, comme je l'ai fait à un moment », s'enorgueillit l'ancien maire.

Contre la « neutralité bienveillante du représentant de l'État », rien de tel que de le mettre face à ses responsabilités. L'histoire ne dit pas si Stéphane Saint-André a prêté une oreille attentive à ses conseils, mais sur le terrain des gens du voyage au moins, l'ancien et le nouveau magistrat jouent du même côté de la barrière. • A. C.

Partager : S'abonner :

Grand-Angoulême
Pays de Cognac
Pays Angoumois
Sud-Barbezieux
Pays Ruffécois
Charente Limousine

Le Charentais de l'année Elisez le Charentais 2011

Témoin d'un évènement ? Alertez-nous Envoyez vos infos à CL

Abonnement Gratuit 18-24 ans Recevez Charente Libre gratuitement

Supplément éco CL 2011 Objectif triple E

Auto
Immo
Emploi
Légales

24 décembre 2011 | 04h00
Mis à jour 26 décembre 2011 | 20h35

Julie KOCH

Pays de Cognac

Les gens du voyage: communauté en voie de sédentarisation

Les gens du voyage en caravanes à Châteaubernard, seront relogés en 2012. Des maisons vont être construites, après trois ans d'attente en bord de route.

Réagir Partager Tweeter

Alors que Kina, 82 ans (à droite), vivra pour la première fois dans une maison, élodie, sa petite-fille de 21 ans, s'apprête à emménager dans un appartement à Cognac. Photo J. K.

D'un oeil, Kina surveille son civet qui mijote. De l'autre, elle étudie avec intérêt le plan de sa future maison. Un deux pièces de plain-pied d'une quarantaine de mètres carrés pour elle toute seule. À 82 ans, c'est la première fois qu'elle quittera sa caravane exiguë. *«Mais il y aura une place réservée pour en garer une, quand on aura de la visite»*, se rassure la doyenne de la communauté des gens du voyage, installée à Châteaubernard depuis une trentaine d'années.

Sur les plans, les schémas de trois autres maisons qui accueilleront trois des enfants de Kina et leurs rejetons. *«ça fait plus de trois ans qu'on attend ça. Ils nous ont promis qu'en septembre 2012 on pourrait emménager»*, lance mi-soulagée, mi-anxieuse, Sabrina, une des filles de Kina.

Depuis fin 2008, la petite trentaine de membres de la communauté et sa quinzaine de caravanes ont été expropriés de leur terrain de 2.500 mètres carrés du Mas-de- la-Cour, pour être relogés sur une surface divisée par trois, route de Segonzac, au lieu-dit Beauregard. En cause: les travaux d'agrandissement de la zone commerciale, dont le premier coup de pelleteuse n'a pas encore été donné. Une situation provisoire qui s'est éternisée. *«On est les uns sur les autres ici, au bord de la route, il y a beaucoup de bruit»*, souffle Sabrina. Sans compter les coups de klaxon et les insultes aboyées par les automobilistes. Et le double bloc sanitaire à partager.

«Un dossier complexe»

«J'ose espérer qu'on est au bout de nos peines», soupire Daniel Boyer, maire de Châteaubernard. Un changement de parcelle et un compromis sur l'assainissement plus tard et les travaux devraient débuter en 2012, sur le terrain de la zone industrielle de la rue du Commerce, à proximité de Hennessy et du Comptoir agricole et commercial de Cognac, à quelques dizaines de mètres de la rocade.

«C'est un dossier complexe, on a dû trouver le terrain, l'acheter et monter le projet», rappelle Lilian Jousson, élu en charge de la commission des gens du voyage à la

DANS LES COMMUNES VOISINES

COGNAC Des élèves chassent les images au lycée Jean-Monnet de Cognac

COGNAC La CAF veut être plus présente en ville

SIGOGNE Un concert réussi au profit de la restauration de l'église

HOULETTE Les travaux à l'école maternelle sont terminés

AGENDA

Sélectionnez une catégorie

+ Tout l'agenda

OU REVEILLONNER EN CHARENTE
Tous les réveillons en Charente pour fêter le passage en 2012
.... cliquez ici

DES MAISONS MOINS GOURMANDES EN ENERGIE
Les Bâtisseurs d'Ici, constructeur traditionnel ou contemporain en Charente et Charente Maritime
www.batisseursdici.fr

LA BOUTIQUE CALITOM
En vente vaisselle, meubles, déco... Des produits neufs, de valeur ou d'occasion... Faites de bonnes affaires !
www.laboutiquecalitom.com

LES ATELIERS CULINAIRES DE DIGITAL
Apprenez à cuisiner comme un chef aux côtés des plus grands cuisiniers de la Région. Cours de cuisine hebdomadaires.
www.cardinaud-hall.com

PRODUITS REGIONAUX PAYS BASQUE LANDES
Boutique Challa : Foie gras, caviar, piments d'Espelette, confit, axoa, fromages...BENEFICIEZ DE -10€ DE CHEQUE CADEAUX
Commandez pour les fêtes sur www.challa.com Boutique : Biarritz-Bayonne

PETITES ANNONCES Immo Auto Emploi

Vente Maisons / Villas
185000 €
COGNAC (16102)

communauté de communes (CDC) de Cognac, qui chiffre à 200.000 euros le coût des travaux de voirie et de construction. L'État, la Région, le Département et le Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac, mettront aussi la main au portefeuille.

La CDC louera la parcelle au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage de Charente, qui sera le maître d'oeuvre des travaux et louera à son tour les maisons aux familles. *«C'est le premier projet de terrain familial de ce type en Charente»*, rappelle Véronique Gueffier, chargée du dossier. Grâce à l'allocation logement, les membres de la communauté n'auront pas de loyer à payer.

«On ne va pas pour autant perdre notre façon de vivre. On continuera à être dehors, à faire des feux», assure Sabrina, qui vend des vêtements à la criée sur les marchés. Sa fille élodie vit dans la maison de sa belle-mère à Barbezieux, en attendant de trouver un appartement à Cognac. *«On est entassés ici, je n'aime pas vivre en caravane»*, reconnaît la jeune fille.

«Depuis des années, il y a un phénomène d'acculturation. Ils doivent trouver un compromis entre leur histoire et leur vie au quotidien», expose Serge Lebreton, directeur du centre social intercommunal Les Quatre-Routes, *«Ils ne peuvent plus vivre au fond d'un bois sans eau ni électricité, la sédentarisation a des aspects positifs»*.

Châteaubernard, logementTAGS

Réagir Partager Tweeter

Réagir COMMENTAIRES / RÉAGISSEZ

Toutes les annonces

LES + Lus Commentés Partagés

1. Charentais 2011: élisez le plus créatif 9003
2. Accident mortel à Chasseneuil: le conducteur de la Mercedes remis en liberté 5200
3. Elle accouche dans le salon la veille de Noël 4528
4. Trois ans ferme pour extorsion de ... croissants! 4456
5. Ile de ré: le pont est gratuit mais on continuera de payer 3323

OU REVEILLONNER EN CHARENTE
Tous les réveillons en Charente pour fêter le passage en 2012
.... cliquez ici

DES MAISONS MOINS GOURMANDES EN
Les Bâtisseurs d'Ici, constructeur traditionnel ou contemporain en Charente et Charente Maritime
www.batisseursdici.fr

LA BOUTIQUE CALITOM
En vente vaisselle, meubles, déco... Des produits neufs, de valeur ou d'occasion... Faites de bonnes affaires !
www.laboutiquecalitom.com

DES IDÉES FARFELUES PAR MILLIER
Bijoux de créateur et fantaisie, prêt à porter ethnique, chapeaux, maroquinerie. 8 /10 rue Ludovic Trarieux à ANGOULEME
www.lestrouvaillesdemarie.fr

LES PRINCIPAUX TITRES
Actualité
Sports
Faits-divers
Loisirs

Angoulême
Angoulême: braquage au tabac-presse de la cathédrale

santé
L'optimisme: plein de raisons d'y croire

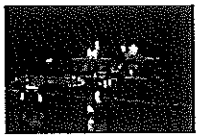

Charente
Maisons illuminées en Charente: tous vainqueurs!

LA CHARENTE LIBRE
ABONNEMENT
20% de remise
sur le prix au numéro
JE M'ABONNE

©www.charentelibre.fr 2010 | MENTIONS LEGALES | FAQ | CHARTE | QUI SOMMES-NOUS ? | CONTACTEZ-NOUS | Web 66 / SPQR |

l'union
CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE
L'Ardennais
Publié sur *L'Union* (http://www.lunion.presse.fr)

Une famille dans l'angoisse de passer l'hiver sans électricité Les Corand menacés d'être sans courant

Par *Anonyme*
Créé le *24/12/2011 11:00*

ON arrive au réveillon de Noël, mais à Sinceny, la famille Corand va passer cette période de fêtes avec la peur de se retrouver sans électricité à partir du mercredi 4 janvier. Mickael et Séphora, avec leurs enfants de 11 ans, 6 ans et 6 mois sont gens du voyage. Ils sont installés dans leur caravane et une caisse de chantier aménagée sur un terrain qui leur appartient à la sortie de la commune en direction du Rond d'Orléans.

Ils sont là depuis l'été dernier. Ils vivaient auparavant avec leur caravane dans la cour de l'habitation de parents, rue Delage dans la commune. Le problème est que le terrain n'est pas constructible, situé à quelques centaines de mètres de tous les réseaux, qu'il s'agisse des eaux usées ou de l'électricité.

La position du maire

Quand ils sont arrivés route du Rond d'Orléans, Mickael et Séphora ont demandé à EDF un branchement provisoire de chantier. Ils ont été exaucés, mais maintenant, EDF annonce être dans l'obligation de procéder à la dépose de ce branchement provisoire, et ajoute en substance qu'un raccordement définitif n'est pas concevable du fait de la nature non constructible du terrain. Pour Mickael et Séphora, un mot du maire rendrait possible l'installation. L'ennui pour eux, c'est que Bernard Pezet n'est pas décidé à donner son aval : « EDF ne m'a jamais contacté à ce propos. Ils (la famille Corand) sont dans l'irrégularité. Je n'entends pas autoriser ce qui n'est pas autorisé. Je ne veux pas engager la responsabilité de la commune sur ce cas. »

Pas de trêve hivernale ?

Pour le maire, certes les deux aînés Corand sont depuis longtemps scolarisés à Sinceny, mais il n'en demeure pas moins que l'installation de la famille au bout de la route du Rond d'Orléans s'est faite sans autorisation et en dépit des règles de sécurité, « avec des bouts de ficelle ». Et Bernard Pezet ne veut pas s'aventurer plus avant dans le dossier.

Mickael et Séphora se sont donc entendus dire qu'ils pouvaient retourner rue Delage ou profiter de l'aire des gens du voyage à Ognes. La solution familiale n'est plus envisageable, le père de Séphora étant gravement malade. Quant à l'aire des gens du voyage, le couple ne veut pas en entendre parler, n'y voyant qu'une sorte de ghetto susceptible de compromettre l'avenir des enfants. « Et en plus, c'est trop cher pour nous ! »

Avec l'annonce d'un prochain relevé fin janvier 2012, les Corand se croyaient à l'abri d'une coupure d'électricité. Aujourd'hui, ils tremblent, d'inquiétude seulement... pour

l'instant.
François FENE

Photos / vidéos

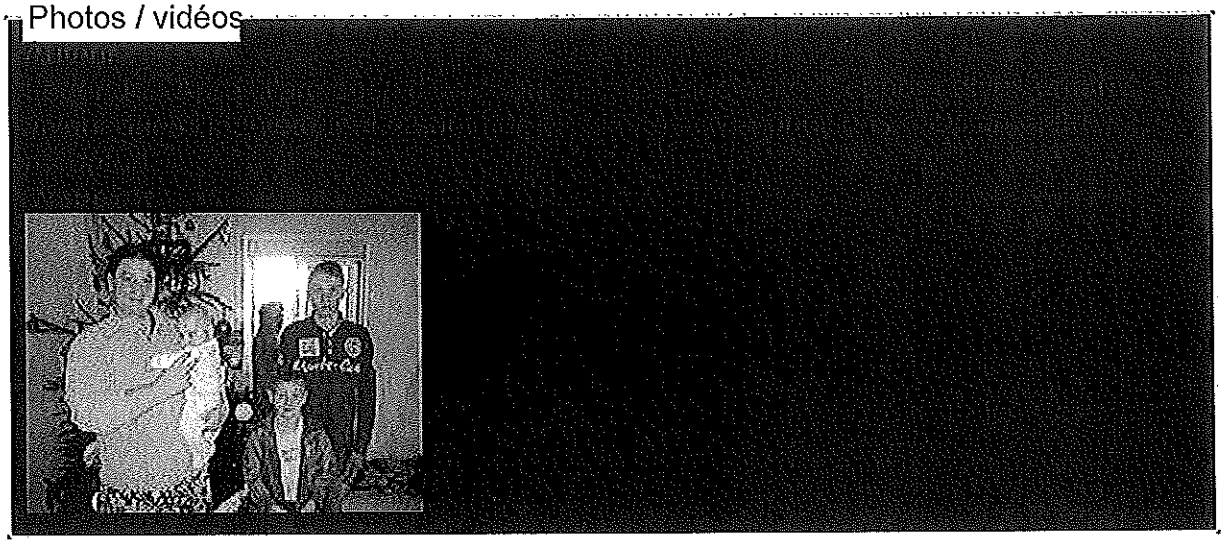

URL source: http://www.lunion.presse.fr/article/aisne/une-famille-dans-langoisse-de-passer-lhiver-sans-electricite-les-corand-menaces-detre-

Samedi 24 décembre 2011 à 06h00
Par olivier delhoumeau

Mérignac

Dilemme sur le choix du partenaire

Le rattachement de Martignas-sur-Jalle à la CUB n'est pas sans conséquence sur sa voisine Saint-Jean-d'Illac. Réactions croisées entre le maire Jacques Fergeau et son prédécesseur Hervé Seyve .

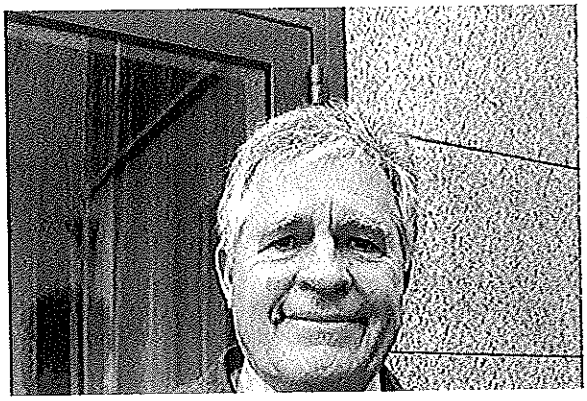

Jacques Fergeau (PS) et Hervé Seyve (UMP) sont en désaccord complet. (Photos O. D.)

« Sud Ouest ». Le rattachement surprise de Martignas à la CUB remet-il en cause l'intégration de Saint-Jean-d'Illac à la Communauté de communes (CdC) de Cestas-Canéjan ?

Jacques Fergeau. Non, ce rattachement incombe uniquement à la commune de Martignas et n'engage qu'elle. Ayant une limite géographique avec la CdC de Cestas-Canéjan, nous n'avons pas besoin de Martignas pour suivre notre intégration. Les Illacais ne veulent pas entrer dans la CUB. Ils souhaitent poursuivre le travail engagé avec Cestas et Canéjan, ce que nous nous attacherons à faire. Nous ferons tout pour que leur choix soit respecté. C'est pour cela qu'ils nous ont élus en 2008, et que deux Illacais sur trois m'ont renouvelé leur confiance en 2011 (NDLR : lors des élections cantonales).

PUBLICITÉ

Hervé Seyve. Je ne suis pas surpris du choix de Martignas. La commune est dans une situation financière catastrophique. La CUB, c'est leur bouée de sauvetage.

Toutefois, M. Vernejoul a raison sur le fond. Il reprend intégralement les arguments que nous avions mis en débat en juin, lors de la réunion publique sur l'intercommunalité. Aujourd'hui, Saint-Jean-d'Illac a la taille critique et les revenus pour être quasiment autonome. La seule chose qui manque, ce sont les transports vers la métropole. Entrer dans la CUB aurait offert un accès direct au réseau TBC. Et un nouveau type de relation avec le Conseil général. Un positionnement crucial dans le cadre de l'aménagement des routes départementales 106 et 211.

À l'origine, vous étiez parti sur une intercommunalité à deux avec Martignas, puis à quatre avec Cestas et Canéjan. Finalement, Saint-Jean va se retrouver dans une entité à trois. Un rapprochement avec la CUB est-il encore possible ?

J. F. Non, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Les Illacais le savent, nous ne les trahirons pas. Nous devons aller de l'avant, les enjeux territoriaux ne nous attendront pas. Cestas et Canéjan ont la même sociologie, les mêmes besoins, la même envie d'avancer ensemble. Et ils ont, comme nous, les moyens de leurs ambitions.

H. S. Le rattachement à la CUB paraît difficile pour des raisons techniques et politiques. Tout le monde ne verrait pas d'un bon œil qu'une nouvelle commune vienne, actuellement, renforcer la majorité de Vincent Feltesse.

Malheureusement, Saint-Jean-d'Illac est en train de rater le train. Reste que la délibération municipale, prise dans des conditions scandaleuses, parlait d'une interco à quatre. Pas à trois. La donne a

changé. Nous ne nous interdisons pas de saisir le préfet. Aujourd'hui, nous souhaitons entrer dans la CUB.

Le projet d'implanter la nouvelle déchetterie (à vocation intercommunale) sur la route reliant Saint-Jean-d'Illac à Martignas est-il encore d'actualité ?

J. F. Vous avez raison de l'évoquer. Le contexte pour cet équipement a changé depuis jeudi dernier. À partir du moment où Martignas doit rejoindre la CUB, nous devons choisir un emplacement adéquat pour une utilisation limitée à notre seule commune.

Deux possibilités s'offrent à nous : le terrain de la route de Martignas et un site attenant à la déchetterie existante et au centre technique que j'ai fait acheter en 2011 et qui est classé en zone industrielle. Les deux sont à l'étude. Dans tous les cas, la déchetterie se fera en 2012.

Grâce à nos réserves foncières, nous avons le choix. Je rappelle qu'avant notre arrivée, il n'y avait pas de déchetterie à Saint-Jean. C'était un frein pour tout projet communal. Les acquisitions que nous avons faites nous assurent une réactivité dont nous pouvons nous féliciter.

H. S. Et dire que M. Fergeau voulait anticiper la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cet équipement sur la route de Martignas. Ça n'a plus de sens aujourd'hui. D'autant plus qu'il envisage d'aménager la zone de la Gravière en parc de loisirs.

Avec la station d'épuration d'un côté et la déchetterie éventuellement de l'autre, je cherche la cohérence. De plus, si on la maintient route de Martignas, elle sera complètement excentrée par rapport à la population. Il est indispensable de la réaliser ailleurs.

L'intégration de Martignas à la CUB suscite d'autres questionnements, en particulier sur la gestion de l'aire intercommunale des gens du voyage.

© www.sudouest.fr 2011

Le conseil émet un avis défavorable sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

samedi 17.12.2011, 05:09 - La Voix du Nord

À la place du Régent, une brasserie et des logements devraient bientôt voir le jour.

| SAINT-MARTIN-BOULOGNE |

Lors du dernier conseil de l'année, le maire a évoqué le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui doit être appliqué pour la période 2012-2018. L'aire de grand passage saint-martinoise passerait de 73 à 200 places pour caravanes. L'opposition s'étonne que « l'on laisse la priorité aux caravanes alors que des entreprises voudraient s'installer ». À sa demande, les élus émettent un avis défavorable sur ce schéma (*).

Parmi les autres délibérations : > **Budget principal :** une décision modificative a été adoptée. Elle porte sur 37 000 euros en section d'investissement (travaux dans les écoles et foyers, acquisition de logiciels...) et 8 000 euros en section de fonctionnement (électricité, fournitures de voirie, etc.).

> **Le Régent :** deux parcelles de 297 m² et 528 m² sont vendues au groupe Maisonneuve. Christian Ponche, chef de file de l'opposition, s'interroge « Le projet est-il déjà ficelé ou avons-nous notre mot à dire ? Je souhaite qu'il ne défigure pas l'ensemble de la place. Ce que vous nous aviez pondu la dernière fois, c'était horrible ». Une commission urbanisme se réunira sur ce projet en janvier. « On devrait avoir une brasserie », annonce Christian Baly.

L'adjoint à l'urbanisme, André Laplace, complète : « Une partie restauration et un local commercial (opticien) sont prévus au rez-de-chaussée des professions libérales au premier étage et des logements au-dessus ».

> **Swimming-club boulonnais :** une subvention exceptionnelle de 1 500 euros lui est accordée pour l'organisation des championnats de France de natation jeunes à Hélicéa.

> **École Saint-Charles :** pour les enfants des classes pré-élémentaires, la participation annuelle de la commune s'élève à 210 euros. Pour les enfants saint-martinois scolarisés en élémentaire, elle est fixée à 550 euros (y compris transports et entrées piscine). Un spectacle de fin d'année est proposé à tous les élèves de la commune, qu'ils soient scolarisés dans le public ou dans le privé.

> **Containers enterrés :** résidence Léon-Blum, 32 colonnes vont être réparties en 8 points. Le ramassage aura lieu une fois par semaine. Christian Ponche aurait souhaité « un système uniforme au sein de la CAB ». « Au moins, nous avançons », rétorque le maire.

> **Rétrocession de parcelles :** la ville va récupérer la liaison piétonne reliant la rue Charles-Gide aux jardins ouvriers de la Waroquerie.

V**Assainissement :** le contrat pour l'exploitation par affermage arrivera à échéance le 31 décembre 2012. La délégation de service public devrait être reconduite sous la même forme à compter du 1er janvier 2013, pour sept ans maximum. •

CÉLINE RUDZ

(*) Saint-Martin possède aussi une aire de 34 places long séjour, ouverte en 2008.

Partager : S'abonner :

Idron : la mairie dit « non » aux pour les nomades

Par Ph. A.
Publié le 13 décembre 2011 à 04h00
Mis à jour à 08h52

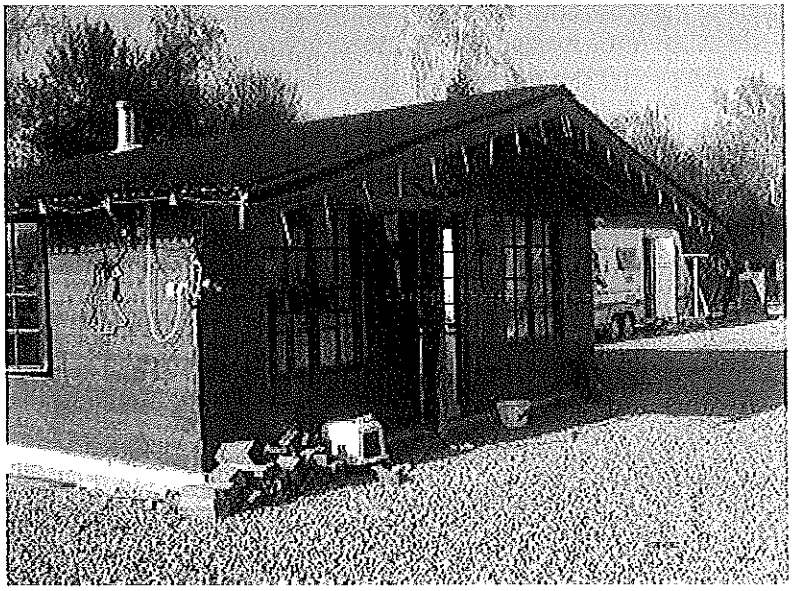

La famille Adam aimerait installer au total sept chalets, identiques a construits sans permis. © Ph.A.

Le terrain est propre, aménagé de manière plutôt agréabl enfants de la famille Adam. Deux premiers chalets de bois s de terre sur les quelque 11.000 m2 découpés en sept lots murettes, sapinettes, arbres et fleurs... En limite d'Idro jouxtant le Clos du Lys - un terrain aménagé par la Cd exemple par la préfecture comme par le conseil général pc sédentarisation des gens du voyage-, **ce petit lotissement jour sans aucune aide publique. Mais également sans a**

En 2007, la famille Adam achète le terrain - à vocation ag volonté de s'y installer définitivement. Depuis, la famill démarches officielles pour faire valider son projet et situation. Les demandes de permis de construire se suivent chaque fois par de nouveaux aménagements aux motifs de par la mairie. La fourniture en eau potable est déjà a Lyonnaise des eaux, qui garantit la possibilité d'un rac réseau d'assainissement. EDF a accepté la mise en place provisoire. La ville de Pau a signé une convention avec la permettre d'utiliser une emprise longeant le terrain, afin d réseaux et d'y aménager un accès direct au lotissement chemin communal d'Idron non conçu pour le passage de vé

La famille Adam ne baisse pas les bras

Seul problème aujourd'hui : la commune d'Idron n'a voté de Plan local d'urbanisme. La préfecture, comr administratif auprès duquel plusieurs recours ont été pc donc une modification du zonage actuel (agricole), en renvc la mairie. Qui de son côté se montre peu encline à accept de la famille.

Me Françoise Selles, avocate de la famille, est formelle : « de PLU, c'est le Règlement national d'urbanisation qui seul Au regard de ce règlement, le terrain est aujourd'hu constructible ». Et Bernard Laclau-Lacrouts, adjoint à la chargé des questions d'urbanisme, d'enfoncer le clou : « **parce qu'il s'agit de gens du voyage que l'on a le refuser l'accès à des conditions décentes de d'hygiène ».**

La famille Adam de son côté ne baisse pas les bras. optimisme : de petits pères Noël ont fait leur apparition premiers chalets en place. « Nous souhaitons simplement nous, sans être mélangés avec d'autres familles de gens d pelouse et arbres attestent déjà de l'utilisation paisible d question de dépôt de ferrailles ici-, la famille a préféré pati poursuivre ses constructions. « Nous voulons régulariser nc suffirait que la mairie accepte de reclasser ce terrain d comme elle l'a déjà fait pour le terrain voisin du Clos du Lys

Mais l'enquête publique préalable à l'adoption du fameux F cet été, ne retient que l'avis de la mairie de conserver la vo du terrain. Reste aujourd'hui aux élus de se prononcer. Ce principaux dossiers du prochain conseil municipal.

===> Annie Hild : « Pas question de se laisser faire»

Maire d'Idron, Annie Hild refuse de donner satisfaction à la « pour ne pas créer un précédent. Ce serait encourager l faire n'importe quoi en se disant «Ce sera régularisé après où on interdit des projets en zone protégée PPRI »...

C'est pourquoi elle ne décolère pas contre la Direction dépa Territoire et de la Mer, « seule responsable » selon elle, et PLU sur la commune, de la classification des terrains. U comme Mme Hild le reconnaît, a demandé par deux fc « régulariser cette situation au bénéfice du futur PLU ». « J' préfet (Philippe Rey à l'époque, NDLR), qui m'a don contester cette décision. Pourtant, la DDTM reste sur contre l'avis du préfet ! ».

Dans les faits, le conseil municipal doit approuver le p « courant décembre » selon Mme Hild. Les services de l'Eta l'occurence) auront alors un mois pour examiner le pr formuler d'éventuelles remarques. Le projet de la commun non, deviendra alors applicable... au risque d'être atta devant le tribunal administratif. A suivre donc.

Idron Philippe Rey

Grand-Angoulême
Pays de Cognac
Pays Angoumois
Sud-Barbezieux
Pays Ruffécois
Charente Limousine

Le Charentais de l'année Elisez le Charentais 2011

Témoin d'un évènement ? Alertez-nous Envoyez vos infos à CL

Abonnement Gratuit 18-24 ans Recevez Charente Libre gratuitement

Supplément éco CL 2011 Objectif triple E

Auto
Immo
Emploi
Légales

24 12月 2011 | 04h00
Mis à jour 28 12月 2011 | 20h35

Julie KOCH

Pays de Cognac

Les gens du voyage: communauté en voie de sédentarisation

Les gens du voyage en caravanes à Châteaubernard, seront relogés en 2012. Des maisons vont être construites, après trois ans d'attente en bord de route.

Réagir Partager Tweeter

Alors que Kina, 82 ans (à droite), vivra pour la première fois dans une maison, élodie, sa petite-fille de 21 ans, s'apprête à emménager dans un appartement à Cognac. Photo J. K.

D'un oeil, Kina surveille son civet qui mijote. De l'autre, elle étudie avec intérêt le plan de sa future maison. Un deux pièces de plain-pied d'une quarantaine de mètres carrés pour elle toute seule. À 82 ans, c'est la première fois qu'elle quittera sa caravane exiguë. *«Mais il y aura une place réservée pour en garer une, quand on aura de la visite»*, se rassure la doyenne de la communauté des gens du voyage, installée à Châteaubernard depuis une trentaine d'années.

Sur les plans, les schémas de trois autres maisons qui accueilleront trois des enfants de Kina et leurs rejetons. *«ça fait plus de trois ans qu'on attend ça. Ils nous ont promis qu'en septembre 2012 on pourrait emménager»*, lance mi-soulagée, mi-anxieuse, Sabrina, une des filles de Kina.

Depuis fin 2008, la petite trentaine de membres de la communauté et sa quinzaine de caravanes ont été expropriés de leur terrain de 2.500 mètres carrés du Mas-de- la-Cour, pour être relogés sur une surface divisée par trois, route de Segonzac, au lieu-dit Beauregard. En cause: les travaux d'agrandissement de la zone commerciale, dont le premier coup de pelleteuse n'a pas encore été donné. Une situation provisoire qui s'est éternisée. *«On est les uns sur les autres ici, au bord de la route, il y a beaucoup de bruit»*, souffle Sabrina. Sans compter les coups de klaxon et les insultes aboyées par les automobilistes. Et le double bloc sanitaire à partager.

«Un dossier complexe»

«J'ose espérer qu'on est au bout de nos peines», soupire Daniel Boyer, maire de Châteaubernard. Un changement de parcelle et un compromis sur l'assainissement plus tard et les travaux devraient débuter en 2012, sur le terrain de la zone industrielle de la rue du Commerce, à proximité de Hennessy et du Comptoir agricole et commercial de Cognac, à quelques dizaines de mètres de la rocade.

«C'est un dossier complexe, on a dû trouver le terrain, l'acheter et monter le projet», rappelle Lilian Jousson, élu en charge de la commission des gens du voyage à la

DANS LES COMMUNES VOISINES

COGNAC Après les fêtes, un coach et ça repart...

COGNAC Le club de kart de Cognac enclenche la première

CHERVES-RICHEMONT Le club de kart de Cognac enclenche la première

CHÂTEAUBERNARD Un logement très ancien chauffé par géothermie

AGENDA

Sélectionnez une catégorie

+ Tout l'agenda

AUTHENTIQUE FENETRE A ANGOULEME
Profitez de notre nouvelle gamme de vérandas VERANCO Devis gratuit au 05 45 69 21 51
www.veranda-veranco.com

LES ATELIERS CULINAIRES DE DIGITAL
Apprenez à cuisiner comme un chef aux côtés des plus grands cuisiniers de la Région. Cours de cuisine hebdomadaires.
www.cardinaud-hall.com

OU REVEILLONNER EN CHARENTE
Tous les réveillons en Charente pour fêter le passage en 2012
.... cliquez ici

DES IDÉES FARFELUES PAR MILLIER
Bijoux de créateur et fantaisie, prêt à porter ethnique, chapeaux, maroquinerie. 8 /10 rue Ludovic Trarieux à ANGOULEME
www.lestrouvaillesdemarie.fr

PRODUITS REGIONAUX PAYS BASQUE LANDES
Boutique Chailla : Foie gras, caviar, piments d'Espelette, confit, axoa, fromages...BENEFICIEZ DE -10€ DE CHEQUE CADEAUX
Commandez pour les fêtes sur www.chailla.com Boutique : Biarritz-Bayonne

PETITES ANNONCES Immo Auto Emploi

Vente Maisons / Villas
198000 €
COGNAC (16102)

communauté de communes (CDC) de Cognac, qui chiffre à 200.000 euros le coût des travaux de voirie et de construction. L'État, la Région, le Département et le Syndicat intercommunal pour l'eau et l'assainissement de l'agglomération de Cognac, mettront aussi la main au portefeuille.

La CDC louera la parcelle au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage de Charente, qui sera le maître d'oeuvre des travaux et louera à son tour les maisons aux familles. *«C'est le premier projet de terrain familial de ce type en Charente»*, rappelle Véronique Gueffier, chargée du dossier. Grâce à l'allocation logement, les membres de la communauté n'auront pas de loyer à payer.

«On ne va pas pour autant perdre notre façon de vivre. On continuera à être dehors, à faire des feux», assure Sabrina, qui vend des vêtements à la criée sur les marchés. Sa fille élodie vit dans la maison de sa belle-mère à Barbezieux, en attendant de trouver un appartement à Cognac. *«On est entassés ici, je n'aime pas vivre en caravane»*, reconnaît la jeune fille.

«Depuis des années, il y a un phénomène d'acculturation. Ils doivent trouver un compromis entre leur histoire et leur vie au quotidien», expose Serge Lebreton, directeur du centre social intercommunal Les Quatre-Routes, *«Ils ne peuvent plus vivre au fond d'un bois sans eau ni électricité, la sédentarisation a des aspects positifs»*.

Châteaubernard, logementTAGS

Réagir Partager Tweeter

Réagir COMMENTAIRES / RÉAGISSEZ

Toutes les annonces

LES + Lus Commentés Partagés

1. Elle accouche dans le salon la veille de Noël 7423
2. Angoulême: braquage au tabac-presse de la cathédrale 4919
3. Jean-Yves Bardon lève le mystère de la boîte tombée du ciel à Pillac 4670
4. Surpris ivre dans la chambre d'une patiente dans le coma 4244
5. Le Charentais de l'année: quand un forum fait basculer les résultats 4026

AUTHENTIQUE FENETRE A ANGOULEME
Profitez de notre nouvelle gamme de vérandas VERANCO Devis gratuit au 05 45 69 21 51
www.veranda-veranco.com

LES ATELIERS CULINAIRES DE DIGITAL
Apprenez à cuisiner comme un chef aux côtés des plus grands cuisiniers de la Région. Cours de cuisine hebdomadaires.
www.cardinaud-hall.com

LA BOUTIQUE CALITOM
En vente vaisselle, meubles, déco... Des produits neufs, de valeur ou d'occasion... Faites de bonnes affaires !
www.laboutiquecalitom.com

OU REVEILLONNER EN CHARENTE
Tous les réveillons en Charente pour fêter le passage en 2012
.... cliquez ici

LES PRINCIPAUX TITRES

Actualité
Sports
Faits-divers
Loisirs

Barbezieux
Trois blessés dans un collision à la sortie de Barbezieux

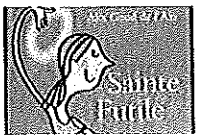

Charente
Blog CL: leçon de futilité avec Laurence et Sophie

santé
L'optimisme: plein de raisons d'y croire

LA CHARENTE LIBRE

ABONNEMENT
20% de remise
sur le prix au numéro
JE M'ABONNE

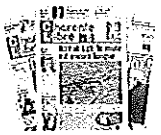

©www.charentelibre.fr 2010 | MENTIONS LEGALES | FAQ | CHARTE | QUI SOMMES-NOUS ? | CONTACTEZ-NOUS | Web 66 / SPQR |

© Mémorial de la Shoah/Coll. Bohny-Reiter et Jacqueline Cerneta

Familles tsiganes au camp de Rivesaltes, 1941-1942.

L'internement des Tsiganes en France de 1939 à 1946

Le sort réservé aux Tsiganes présents sur le territoire français pendant la Seconde Guerre mondiale resta longtemps méconnu. Les travaux les plus récents des historiens montrent que la situation de cette population varie selon les zones de la France occupée.

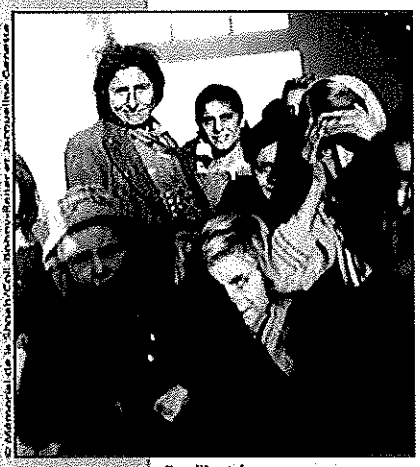

© Mémorial de la Shoah/Coll. Bohny-Reiter et Jacqueline Cerneta

Familles tsiganes au camp de Rivesaltes, 1941-1942.

L'internement administratif est une procédure aujourd'hui bien connue : il fut un instrument de répression ou de persécution utilisé par les gouvernants successifs, de la IIIe République finissante aux débuts de la IVe République, tant sous des régimes démocratiques que sous l'État français autoritaire de Vichy et dans la France occupée par les Allemands. Massif, le phénomène toucha quelque 600 000 personnes entre 1939 et 1946. On sait que les politiques, communistes en tête, comptèrent parmi les victimes de cette mesure qui visait des personnes non pour ce qu'elles avaient commis mais pour le danger potentiel qu'elles représentaient pour l'État ou la société. On sait que les Juifs furent massivement internés et qu'à partir de 1942, les camps d'internement furent insérés dans le processus de la Solution finale. On évoque depuis moins longtemps les ressortissants allemands et autrichiens internés à la déclaration de la guerre ou les républicains espagnols qui, en février 1939, franchirent la frontière par centaines de milliers. On sait moins que les Tsiganes furent aussi les victimes de cette mesure administrative. Or, leur internement pose des questions singulières. Pourquoi furent-ils visés ? Doit-on chercher les causes de cet internement dans le court terme ou une stigmatisation de long terme ? La politique fut-elle identique dans la France occupée et dans celle de Vichy ? Furent-ils touchés par la déportation comme le furent les Juifs ?

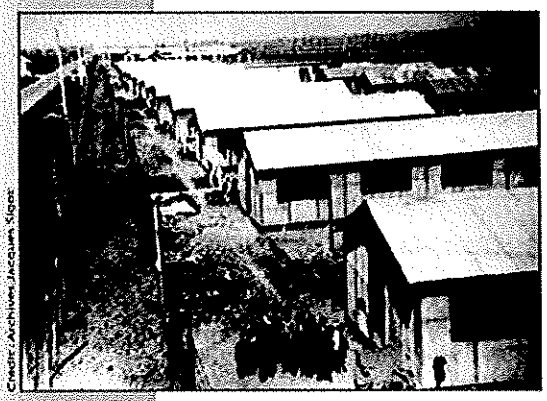

Coll. Archives Jacques Sigot

Camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) photographié du haut d'un mirador, 1944.

La stigmatisation des Tsiganes n'est pas nouvelle

Pour comprendre leur sort, il faut considérer un double héritage, côté français et côté allemand. Les décennies précédant la guerre avaient été marquées, en France, par une forme de radicalisation. À ce titre, l'année 1912 constitue une étape majeure. Une loi impose aux nomades qui entrent en France de justifier de leur identité. À chaque famille est attribué un carnet anthropométrique à présenter quand elle arrive dans une commune. Dans une période où la carte d'identité n'existait pas encore, cette loi s'inscrit dans un double contexte : la montée des périls et la perspective de la guerre activaient le stéréotype du Tsigane espion dont il fallait contrôler les déplacements, tandis que la une des gazettes au ⋙

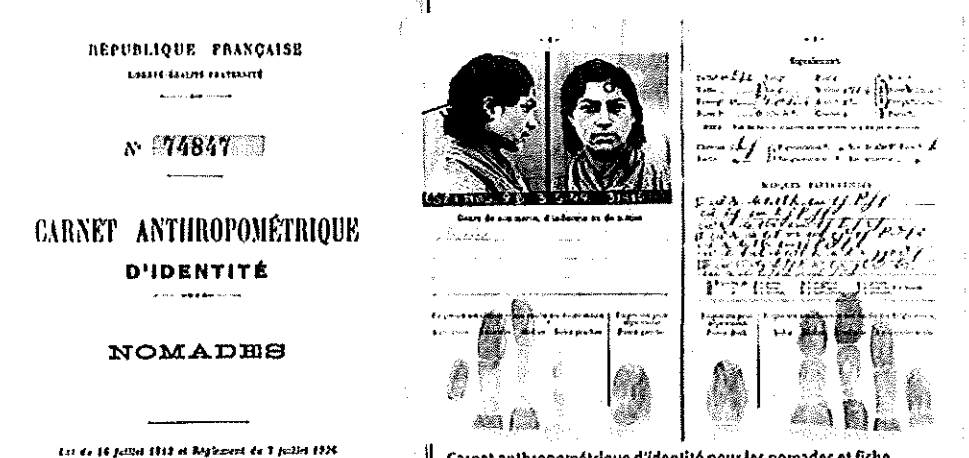

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 74847

CARNET ANTHROPOMÉTRIQUE D'IDENTITÉ

NOMADES

Loi du 16 juillet 1912 et Règlement du 7 juillet 1926

Carnet anthropométrique d'identité pour les nomades et fiche de signalement. © Archives départementales des Bouches-du-Rhône

Stationnement de nomades à La Lande-Chasles (Maine-et-Loire). © Archives Jacques Sigot

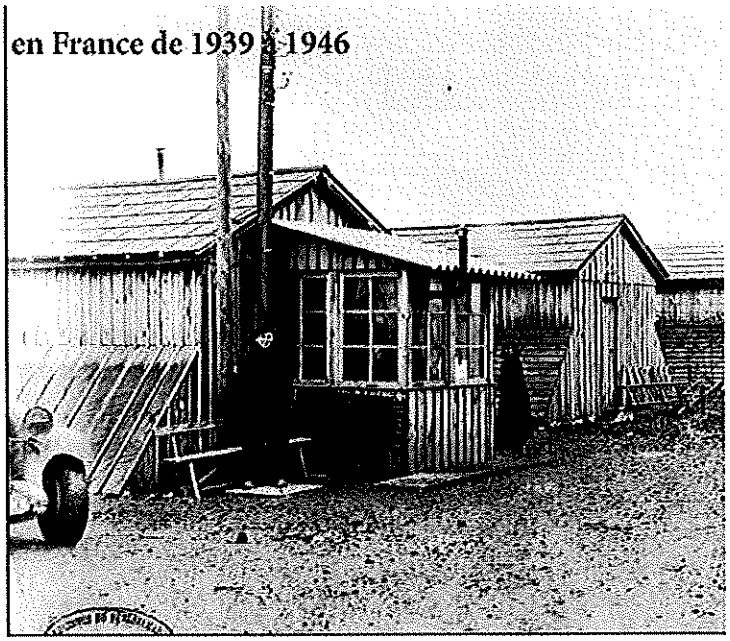

Camp de Poitiers. © Archives départementales de la Vienne

»» début du siècle entretenait la représentation du Tsigane voleur.
La question se reposa dans les mêmes termes quand se déclencha la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement limita dès septembre 1939 la circulation des nomades ; le décret du 6 avril 1940 l'interdit sur l'ensemble du territoire national pour la durée de la guerre. Ils étaient assignés à résidence. On peut s'étonner que le gouvernement n'ait pas eu d'emblée recours à l'internement administratif. Il y eut bien débat et l'argumentaire du ministre de l'Intérieur est symptomatique : « J'estime que la réunion des nomades en une sorte de camp de concentration présenterait en général ce double inconvénient très sérieux de favoriser le regroupement des bandes que mes services ont eu parfois le plus grand mal à dissocier, et de soulever de délicats problèmes de logement, de ravitaillement, de garde, qui ne pourraient être résolus sans entraîner des dépenses importantes et nécessiter le renforcement des services de surveillance. »
Comme du côté français, la politique allemande envers les nomades s'inscrivait dans la longue durée. Depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle, la lutte contre le « fléau tsigane » était une priorité de l'administration allemande. En 1926, sous la République de Weimar, la commission de la police criminelle mettait au point une « convention des Länder allemands sur la lutte contre le fléau tsigane ».

(1) Un dossier sur ces camps et les conditions de l'internement des Tsiganes, est paru dans *Les Chemins de la Mémoire* n° 108, juin 2001.

Après l'arrivée au pouvoir de Hitler, la répression visant les Tsiganes fut initiée par les autorités locales, puis relayée et amplifiée durant les années de radicalisation et de centralisation de la répression en 1938 et 1939.

Un internement massif imposé par les Allemands

On ne s'étonnera donc pas que l'occupant ait ordonné dès le 4 octobre 1940 l'internement systématique des nomades en zone nord. Si l'on se réfère à la population nomade présente alors en France (très difficile à estimer au demeurant), elle fut, avec les Juifs, proportionnellement la plus touchée par cette mesure.
L'internement des nomades décidé par les Allemands présente une double caractéristique : il s'inscrit dans une logique d'exclusion dont les tenants idéologiques sont anciens et il fut délégué aux autorités françaises qui, en bien des endroits, firent du zèle. Cela vint donc très vite. Le commandement militaire allemand (*Militärbefehlshaber in Frankreich* – MBF) commença par ordonner l'expulsion de tous les « indésirables » de la côte atlantique. Juifs, nomades et ressortissants britanniques furent ainsi exclus d'une zone considérée comme militairement stratégique. Beaucoup se trouvèrent bientôt internés. Ensuite, l'exercice de « professions ambulantes » fut interdit dans 21 départements du grand ouest. Dans le même temps, le MBF ordonnait l'internement de tous les nomades présents en zone occupée, en exigeant que les camps soient « surveillés par des policiers français ». Le MBF tenait en effet à impliquer les autorités françaises dans ce genre d'action.
Comment réagirent les autorités françaises ? Le choix de la collaboration était aussi le choix de la sujétion. Les préfets, qui relevaient officiellement du ministère de l'Intérieur à Vichy et, dans les faits, d'une double tutelle, française et allemande, furent donc à la manœuvre, avec efficacité, voire avec zèle. Certains en profitèrent pour mettre à l'écart toutes les populations jugées marginales. C'est ainsi que des centaines de vagabonds se retrouvèrent internés.
Dans les camps, les conditions de vie des nomades furent souvent dramatiques (1). Il en allait ainsi de l'insuffisance de nourriture et du manque d'hygiène. Le ravitaillement était d'autant plus difficile qu'il n'y existait pratiquement aucune œuvre d'assistance pour pallier les insuffisances de l'administration. Au contrôle policier s'ajoutait le contrôle social : les archives abondent de témoignages montrant combien la solidarité de la population environnante était limitée. C'est sans doute la catégorie pour laquelle la compassion fut la plus faible. Ceux qui s'évadaient étaient souvent ramenés au camp par la population locale.
L'internement fut donc dur et il fut massif. On ne dispose pas de statis-

École dans le camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 1943. © Archives Jacques Sigot

tiques qui permettent de rapporter le nombre d'internés à la population globale de référence. On sait cependant qu'ils furent environ 2 000 internés à l'automne 1940. Sur l'ensemble de l'Occupation, quelque 3 000 hommes, femmes et enfants connurent les camps français d'internement par décision allemande, quelques semaines pour certains, plusieurs années pour la plupart.

Vichy reste en retrait

Vichy mena une politique toute différente de ce qu'on pouvait en attendre. La logique d'exclusion qui prévalait en zone non occupée au nom de la lutte contre ceux que Pétain appelait les « forces de l'anti-France » visait avant tout Juifs, communistes et francs-maçons; rien ne justifiait, aux yeux des nouveaux gouvernants français, d'y associer les Tsiganes. En fait, Vichy s'inscrivit dans la continuité de la IIIe République finissante. C'est toujours le décret du 6 avril 1940 qui fut invoqué pour justifier la sédentarisation des nomades par l'assignation à résidence. On n'alla guère au-delà, sauf quand la pression extérieure imposa un choix qui, toujours, fut celui de la mise à l'écart.

Les Tsiganes ne furent donc que quelques centaines à connaître les barbelés des camps si nombreux en zone sud. Leur provenance est symptomatique : pour l'essentiel il s'agissait d'expulsés d'Alsace-Moselle, donc de territoires annexés de fait au Reich, envoyés vers la France de Vichy pour la plupart au second semestre 1940, bien qu'on trouve encore trace d'expulsions jusqu'en 1943. Ils se retrouvèrent pour la majorité dans le camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) où Juifs et Espagnols étaient de loin les plus nombreux. En 1942, on les transféra dans les Bouches-du-Rhône, à Saliers, seul camp spécifiquement tsigane qui exista en zone sud. Ce transfert fut décidé à l'initiative d'un organisme officiel, le Service social des Étrangers, et plus spécialement de son chef, Gilbert Lesage, qui menait en parallèle une action clandestine, évidemment sans l'accord de Vichy. Dans l'esprit de celui qui, bien après la guerre, fut reconnu « Juste parmi les nations » par Yad Vashem, il s'agissait de protéger ces Tsiganes d'une éventuelle déportation.

Ainsi, l'internement des nomades en zone sud resta marginal, lié à des circonstances exceptionnelles, tandis qu'en zone nord, il fut massif et la conséquence d'une décision allemande, même si les préfets et les autorités locales, comme la population, se satisfirent d'être ainsi débarrassés de populations jugées « indésirables ».

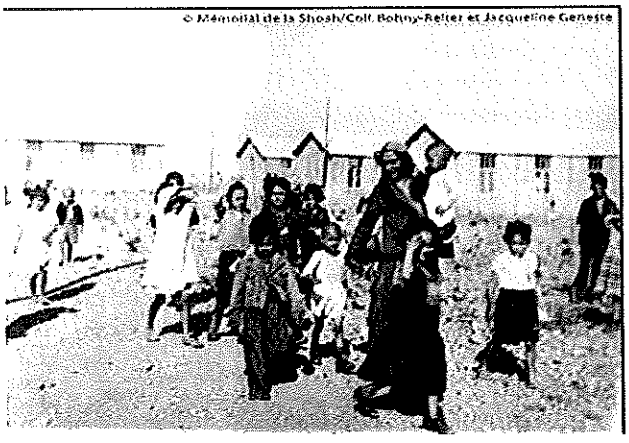

© Mémorial de la Shoah/Coll. Bolny-Reiter et Jacqueline Geneste

Familles tsiganes au camp de Rivesaltes, 1941-1942.

Les Tsiganes en France : un sort à part

Sans doute parce que le sort des Tsiganes fut longtemps négligé par les historiens et ignoré par la mémoire collective, on ne se posa longtemps la question ni de leur sort dans la France des années noires, ni de leur destinée. La figure de la victime, et singulièrement de la victime juive, structurant la mémoire collective depuis la fin des années 1970, on raisonna par assimilation.

L'ouvrage que Donald Kenrick et Grattan Puxon consacrèrent en 1972 au sort des Tsiganes d'Europe fit longtemps référence. Ils y affirmaient que 30 000 Tsiganes avaient été internés en France, et une grande partie déportée en Allemagne où près de 16 000 à 18 000 étaient morts. Dix ans plus tard, Martin Gilbert, historien reconnu, reprenait ces chiffres dans *L'Atlas de la Shoah* qu'il publiait alors. Il n'évoquait plus à cette occasion la source que citaient les premiers, à savoir la publication d'une œuvre d'assistance qui ne s'appuyait, quant à elle, sur aucun fondement scientifique.

Puisqu'à ce jour les historiens français ayant dépouillé toutes les archives disponibles annoncent entre 3 000 et 5 000 internés, on mesure d'emblée l'ampleur de l'erreur.

On a aujourd'hui fait le point sur les transferts et déportations en Allemagne. Une centaine d'internés partirent travailler en Allemagne, soit comme volontaires, soit contraints. Il est en outre établi que le 15 janvier 1944, un convoi de 351 Tsiganes partit du camp de Malines, le Drancy de Belgique. Douze seulement revinrent de déportation. À l'automne 1943, une rafle était organisée dans le ressort du commandement militaire de Bruxelles, soit en Belgique et, pour la France, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Sur les 351 déportés, on comptait 145 Français et 121 Belges. Ces chiffres sont confirmés par le registre de Birkenau publié »»

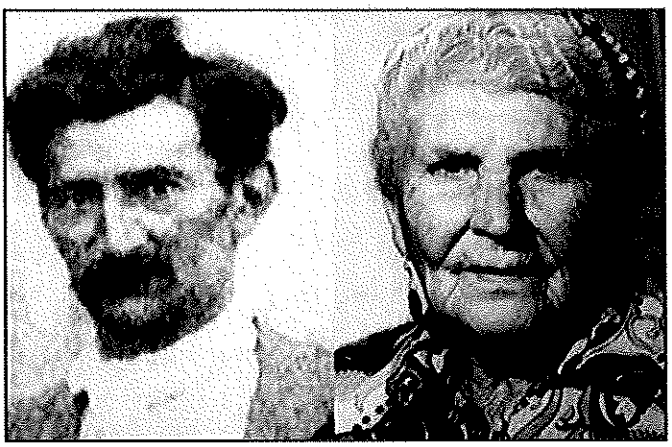

Albert et Catherine Scheid internés au camp de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire). © Archives Jacques Sigot

»» conjointement par le musée d'Auschwitz et le Centre de Heidelberg. Le grand historien allemand du génocide des Tsiganes d'Europe, Michael Zimmermann, a retrouvé l'ordre de Himmler qui présida à cette rafle. Pourquoi cette action fut-elle isolée en Belgique et, plus encore, pourquoi le commandement militaire de Paris ou les services de la police et de la SS de Oberg n'ont-ils pas pris de mesure comparable en France occupée ? La question reste ouverte et renvoie, à mon sens, à la place des Tsiganes dans les priorités stratégiques nazies.

Toutes origines confondues, on sait que 23 000 Tsiganes furent déportés à Birkenau. Ils provenaient pour l'essentiel d'Allemagne et d'Autriche (63 %) et de Bohême-Moravie (22 %). Plus de la moitié moururent, soit 12 000. Dans la dernière phase, entre le 15 avril et le 2 août 1944, quelque 4 300 déportés jugés « aptes au travail » furent transférés à Ravensbrück, Buchenwald ou Flossenbürg. Le 2 août, les nazis liquidèrent le camp BIIe de Birkenau : 3 000 hommes, femmes et enfants furent gazés. Si l'on tient compte des milliers de Tsiganes gazés à Chelmno, de ceux qui furent massacrés par les *Einsatzgruppen* et l'armée régulière (que l'enquête systématique du père Patrick Desbois est en train de mettre en évidence), mais aussi des victimes de tel ou tel gouvernement fantoche ou allié, on peut situer le nombre de Tsiganes exterminés en Europe entre 50 000 et 80 000.

Par bien des aspects, la persécution nazie contre les Tsiganes s'apparentait à la persécution des Juifs : le même racisme biologique nourrissait le rejet et l'exclusion ; les mêmes lois sur « la protection du sang allemand » stigmatisaient les uns et les autres. Pour autant, le processus ne fut pas du même ordre, sans doute parce que le Tsigane n'avait pas la fonction structurante du Juif dans l'interprétation du monde donnée par les nazis. Le Juif ne représentait pas seulement un danger pour la « pureté de la race », c'était un danger politique et idéologique majeur car, dans la *Weltanschauung* des nazis, il dominait le monde. C'est à l'aune de cette perception de l'Autre et du monde qu'il faut comprendre, à mon sens, le sort des Tsiganes de France. Là, sur l'initiative de l'occupant allemand, ils furent massivement internés. On avança des impératifs militaires, mais les stéréotypes racistes sont évidents. Les conditions dans ces camps furent particulièrement difficiles, d'autant que les nomades ne pouvaient compter sur la solidarité de la population. Les stéréotypes eurent d'ailleurs la vie longue puisque, après la Libération, une bonne partie des nomades resta encore internée un ou deux ans. C'est dans la continuité de ces mécanismes de rejet et d'exclusion qu'il faut trouver la leçon principale de ce drame. C'est cette longue marginalisation des Tsiganes qui explique l'oblitération de leur sort dans la mémoire collective. ■

Ronde d'enfants dans le camp de Jargeau (Loiret). © Archives Jacques Sigot

Camp de Jargeau (Loiret). © Archives Jacques Sigot

Denis Peschanski,
Directeur de recherche au CNRS
Centre d'histoire sociale du XX[e] siècle
Université Paris 1 et CNRS

Pour en savoir plus

C'est à un ancien instituteur, Jacques Sigot, qu'on doit la première monographie de référence sur le sort des Tsiganes de France sous l'Occupation. Lire la 4[e] édition de son étude sur le camp de Montreuil-Bellay : *Des barbelés que découvre l'histoire. Un camp pour les Tsiganes... et les autres*, Marignan, Wallada, 2011 (1[re] édition 1983).

Nous nous permettons de renvoyer à notre travail : *Les Tsiganes en France 1939-1946* (avec la collab. d'Emmanuel Philippon et Marie-Christine Hubert), Paris, CNRS-Editions, 2011, édition de poche (1[re] édition, 1994).

Etienne Filhol et Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France. Un sort à part 1939-1946*, Paris Perrin, 2009.

Et voir, bien sûr, le très beau film de Tony Gatlif, *Liberté*, 2010.

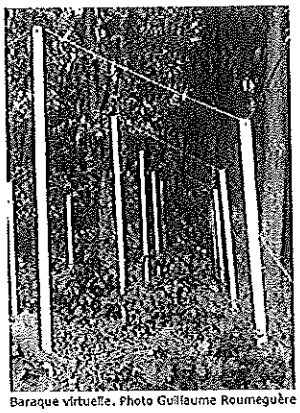

Baraque virtuelle. Photo Guillaume Roumeguère

Renseignements pratiques :

Amicale du camp de Gurs
Tour Carrère
25 avenue du Loup
64000 PAU
Email administrateur : abauzit99@orange.fr

Visites
Le camp et son mémorial sont ouverts en permanence. L'accès est libre et gratuit.

Accès
A 90 km de Bayonne via Peyrehoarde et Escos par l'A 64/E 80 (sortie n° 6 Peyrehoarde), puis la D 936.
A 45 km de Pau via Tarsacq, Noguères, et Mourenx, par la D 2, la D 33, la D 281, la D 111, la D 947, puis la D 936.
A 65 km de Saint-Jean-Pied-de-Port par la D 933 en direction de Sauveterre-de-Béarn, puis la D 936.
A 6 km de Navarrenx par la D 947, puis la D 936
Source : MINDEF/SGA/DMPA

Les liens à découvrir sur le sujet

Paroles de déportés
Dans les camps de concentration nazis, des hommes et des femmes déportés de toutes nationalités ont écrit clandestinement. Certains de ces poèmes, réunis dans cette anthologie, ont pu être sauvegardé ...

Amicale du camp de Gurs
Site de l'amicale du camp de Gurs

Navarrenx (64)

Monuments commémoratifs des Pyrénées Atlantiques

Les camps dans les Pyrénées-Atlantiques (64)

Les camps d'internement dans les Hautes-Pyrénées (65)

Les camps dans le Gers (32)

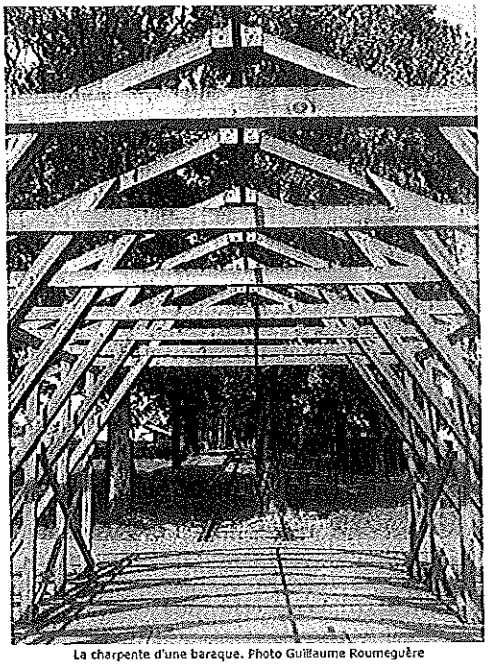

La charpente d'une baraque. Photo Guillaume Roumeguère

- Une voie ferrée longue de 180 mètres part de cette baraque pour symboliser l'ultime voyage vers les camps de la mort, dernière destination de nombreux internés Gursiens.

Voie ferrée. Photo Guillaume Roumeguère

- A l'entrée du camp, les rails viennent s'échouer sur une dalle de béton entourée de barbelés représentant les camps de concentration et d'extermination nazis.

Le cimetière du camp
Il rassemble plus d'un millier de tombes des internés morts au camp de Gurs entre 1939 et 1943.
Restauré en 1962 par les villes et le Consistoire israélite des pays de Bade, il comporte deux stèles : l'une en hommage aux Espagnols et Brigadistes, et l'autre dédiée à la mémoire des Juifs, pour la plupart expulsés par les nazis du pays de Bade en octobre 1940 avant la décision de la solution finale.

Le cimetière des déportés. Photo de Guillaume Roumeguère

La route centrale du camp et les chemins adjacents
Reliant l'ancienne entrée du camp située sur la route de Mauléon et le cimetière, la route du camp s'étend sur près de deux kilomètres, parallèlement à la D 936.
De part et d'autre de cette route centrale, d'anciens chemins pavés par les internés avec les galets du gave d'Oloron sont encore visibles.
Au milieu des arbres et des fourrés qui recouvrent désormais le site, le visiteur peut également découvrir un travail de mémoire réalisé en 2002 par des classes de Terminales d'un lycée professionnel des métiers du bâtiment. A l'image des anciennes baraques en bois du camp, plusieurs "baraques virtuelles" édifiées au moyen de cordes rappellent que la forêt d'aujourd'hui ne doit pas dissimuler ce que fut le camp d'hier.

Le camp d'internement de Gurs (64)

Le plus grand camp d'internement du sud de la France

Aménagé en un mois et demi sur un terrain de quatre-vingt hectares situé sur la lande de Gurs, le camp d'internement comporte à l'origine environ quatre cent baraques, et est ceint d'une double ceinture de barbelés.

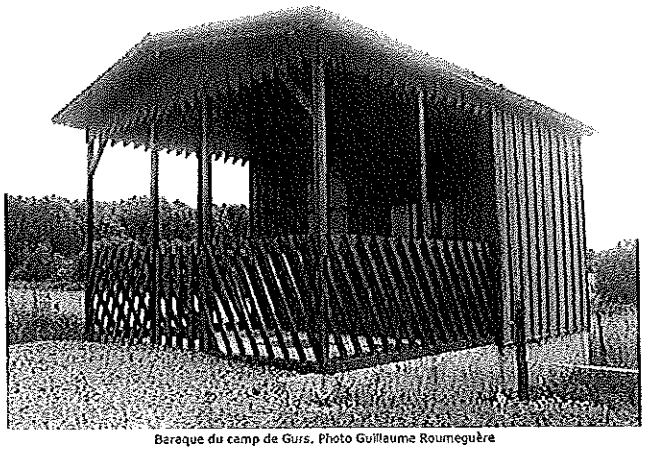

Baraque du camp de Gurs. Photo Guillaume Roumeguère

Les réfugiés espagnols
Dès avril 1939, le "centre d'accueil" est jugé opérationnel par les autorités de la IIIème République. Y sont installés plusieurs milliers de réfugiés espagnols, pour la plupart combattants de l'Armée républicaine espagnole et volontaires des Brigades internationales.
Les infrastructures, qui se voulaient provisoires, ont vite été envahies par la boue et la précarité des conditions de vie a fait de nombreuses victimes.

Ceinture de barbelés. Photo de Guillaume Roumeguère

Les "indésirables"
A partir de mai 1940, le régime de Vichy fait interner au camp de Gurs des réfugiés arrêtés dans les agglomérations parisienne et bordelaise, des politiques français, et des réfugiés politiques basques.

Les Juifs
Le statut des Juifs promulgué le 3 octobre 1940 aboutit à leur internement massif dès l'automne 1940. Originaires de France, du pays de Bade allemand ou d'Europe centrale, Gurs est pour beaucoup d'entre eux la dernière étape avant les camps d'extermination nazis : entre août 1942 et mars 1943, six convois ont en effet mené plusieurs milliers d'internés Gursiens au camp d'Auschwitz-Birkenau.

Après la Libération, le camp sert de lieu de détention pour des collaborateurs et des prisonniers allemands. Fermé le 31 décembre 1945, le site est radicalement transformé dès 1946 avec la vente et la destruction des baraques, puis la plantation d'une forêt qui tente de rejeter dans l'oubli l'histoire d'un camp administré par les autorités françaises du premier au dernier jour de son existence.

Un lieu de recueillement

Le mémorial national
En 1994 a été inauguré le mémorial national du camp d'internement de Gurs.
L'artiste israélien Dani Karavan l'a conçu comme un parcours de réflexion en trois temps sur l'internement dans les camps de Vichy.

- A l'extrémité de la route centrale du camp, la charpente d'une baraque rappelle au visiteur les rudes conditions de vie des internés, entassés à plus de soixante dans ces étroits bâtiments.

Les camps d'internement dans les Hautes-Pyrénées

Gare de Lannemezan. Source : Memrial-genWeb

L'internement dans des Hautes-pyrénées s'inscrit dans la politique générale d'accueil des réfuglés espagnols et polonais du gouvernement Daladier. Le réseau de camps mis en place par le général Ménard est réutilisé par l'Etat français pour sa politique policière et xénophobe. Le maillage constitué dans la région de Tarbes renforce le dispositif du camp de Gurs (Pyrénées Atlantique).

- Le camp de Bagnères de Bigorre, dit GTE 525, connu par la correspondance est fermé en novembre 1941 et réouvert en mars de l'année suivante.

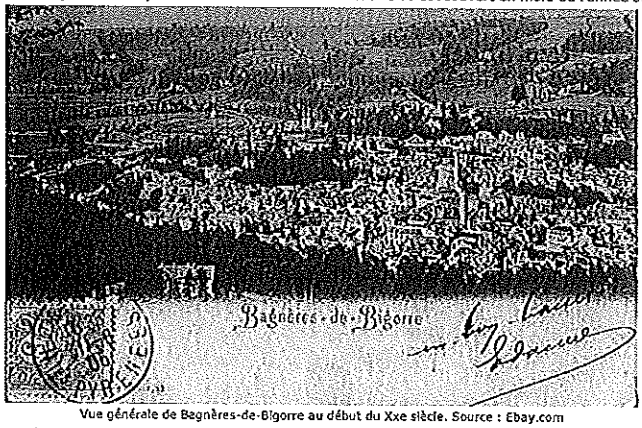

Vue générale de Bagnères-de-Bigorre au début du Xxe siècle. Source : Ebay.com

- Situé à Pontis, le camp de Fontbelle est ouvert le 1er avril 1940. Composé de baraques en bois et appelé "compagnie spéciale de travailleurs militaires 1 et 2", il rassemble des hommes de nationalité française au motif de "individus dangereux pour la sécurité nationale".
Les détenus ont été transférés à l'été 1940 à Fort Barraux (Isère), en centre de séjour surveillé.
- Installé dans l'hôpital psychiatrique, le centre de Lannemezan fonctionne de 1941 à 1944. Il accueille 255 pensionnaires, ressortissants du Reich, juifs, Tsiganes, internés provenant de Gurs en raison de leur état de santé. Quatre-vingt-huit juifs y décèderont.
- La commune de Lourdes a servi de centre d'accueil entre 1941 et l'été 1943 : des Polonais, puis des internés du camp de Gurs en mauvais état de santé.
En août 1942 et février 1943 une partie des pensionnaires est transférée à Gurs pour être ensuite déportée.
- Le "camp de prestataires" de Luz-Saint-Sauveur, ouvert en août 1940 a compté quatorze prestataires dont quelques uns résidaient à Gèdre (Pyrénées Orientales).
- La CTE de Pragnères, annexe de Gurs, a utilisé la main d'oeuvre internée afin de construire sa centrale hydro-électrique.
- Saint-Pé-de-Bigorre a abrité le groupement de travailleurs étrangers 318. Fermé en avril 1941, il est à nouveau utilisé en octobre 1942.
- La cité de Tarbes a été une CTE de 250 personnes à partir du 17 octobre 1939. Elles ont travaillé pour les arsenaux et fonderies de la défense nationale. La prison, dont l'activité est attestée en décembre 1940 a été utilisée comme lieu d'internement pour des hommes français jugés indésirables (militants socialistes, communistes et anarchistes). Ces individus, transférés de l'îlot "D" de Gurs, étaient en attente d'un jugement.

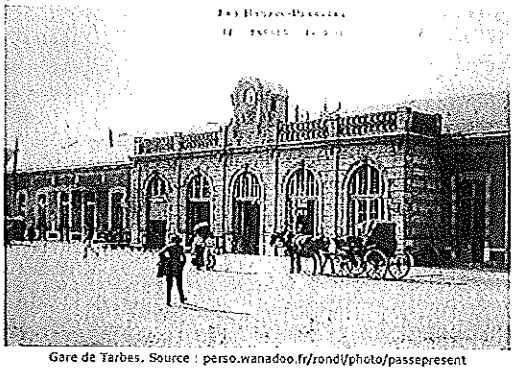

Gare de Tarbes. Source : perso.wanadoo.fr/rondi/photo/passepresent

Source : Laharie Claude, Le camp de Gurs, 1985.

Les lieux à découvrir sur le sujet

Mémorial et musée du Corps Franc Pommiès (65)
Ce mémorial est dédié au Corps Franc Pommiès - Seconde Guerre mondiale.

Musée de la Résistance et de la déportation de Tarbes (65)
Musée commémoratif de la deuxième guerre mondiale, issu de 18 associations d'anciens combattants, résistants ou déportés...

Le camp d'internement de Gurs (64)
Le plus grand camp d'internement du sud de la France aménagé sur un terrain de quatre-vingt hectares comporte à l'origine environ quatre cent baraques...